



Université Senghor

Université internationale de langue française
au service du développement africain

Opérateur direct de la Francophonie

Stratégies de financement de l'Agriculture en Afrique de l'Ouest : cas du Fonds Régional de Développement Agricole de l'UEMOA

présenté par

Ayao Mawuli AGBAGNON

pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département Administration-Gestion

Spécialité Management de Projets

le 27 mars 2017

Devant le jury composé de :

Dr. Alioune DRAME Président

Directeur du Département Administration-Gestion,
Université Senghor, Alexandrie-Egypte

Pr. Thierno DIALLO Examineur

Professeur à l'Université de Québec à Chicoutimi, Canada

Pr. Michel LELART Examineur

Professeur à l'Université d'Orléans, France

Université Senghor – Opérateur direct de la Francophonie
1 Place Ahmed Orabi, BP 21111, 415 El Mancheya, Alexandrie, Egypte
www.usenghor-francophonie.org

Remerciements

Qu'il nous soit permis d'adresser nos remerciements à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réussite de ce travail marquant l'aboutissement de deux ans de formation à l'Université Senghor.

Nos sincères remerciements :

Au Docteur Alioune DRAME, Directeur du département Administration-Gestion pour ses divers conseils depuis son arrivée à la tête du département.

Au Docteur Danièle BORDELEAU, ex-Directrice du département Administration-Gestion pour son encadrement et son appui à la gestation du projet de mémoire.

Au Docteur Thierno DIALLO, Professeur titulaire à l'Université de Québec à Chicoutimi, pour avoir accepté dirigé ce travail.

A Monsieur Seyni HAMADOU (PhD), Directeur de l'Agriculture à la Commission de l'UEMOA, pour la confiance et l'attention qu'il m'a accordées pendant le stage et pour ses multiples contributions à la rédaction de ce mémoire.

A Monsieur Hamadou MBODJ, Responsable du FRDA à la Commission de l'UEMOA, pour son encadrement pendant la période du stage et ses appuis pour le choix de la démarche méthodologique.

A Monsieur Holali AYASSOU, Ingénieur agronome, pour sa contribution à la relecture de ce document et ses riches conseils.

Au personnel du Département de la Sécurité Alimentaire, de l'Agriculture, des Mines et de l'Environnement de la Commission de l'UEMOA et des Organisations Paysannes Régionales rencontrées, pour leur disponibilité et la richesse de nos échanges.

A tous les collègues du département Administration-Gestion de l'Université Senghor qui ont consacré leur temps à la relecture de ce document.

Ayao Mawuli AGBAGNON

Dédicace

Je dédie ce mémoire à :

Ma mère,

Mon père,

Ma sœur,

Mes deux neveux.

Résumé

L'Agriculture joue un rôle important dans l'économie des pays de la sous-région ouest africaine. Sa contribution à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté n'est plus à démontrer. Conscients des grands défis du secteur agricole, les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont adopté la Politique Agricole de l'Union (PAU). Pour sa mise en œuvre, cette politique bénéficie d'un instrument financier spécifique : le Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA)

Le FRDA constitue l'étude de cas de notre mémoire de fin de cycle de Master en développement. A travers cette étude, il s'est agi de voir comment ce Fonds contribue-t-il réellement au développement et à la modernisation du secteur agricole régional.

Cinq ans après l'opérationnalisation du FRDA, les résultats révèlent que des acquis notoires sont enregistrés mais il reste à faire davantage pour un réel impact sur les bénéficiaires finaux.

Afin d'améliorer la performance globale du Fonds pour l'atteinte des objectifs de développement agricole, trois pistes de solutions ont été proposées : le renforcement des activités de développement d'un système de crédit agricole adapté, la diversification des ressources financières et l'amélioration de la gouvernance du Fonds par la participation des principaux acteurs. Pour finir, un cadre de mise en œuvre de ces recommandations est proposé.

Mots-clefs

Agriculture – Financement - Fonds Régional de Développement Agricole – UEMOA – Développement agricole

Abstract

Agricultural sector plays an important role in the process of economy of the states of the sub region of West Africa. Agricultural growth contributes to food security and poverty reduction. To face challenges in the agricultural sector, West Africa Economic and Monetary Union (WAEMU) member states adopted the Union's Agriculture Policy (UAP). This policy was provided with a specific financial tool: the Regional Fund for Agricultural Development (RFAD)

The Regional Fund for Agricultural Development is the case study of our Master's thesis. Through this study, there was a question of seeing how this Fund really contributes to develop and modernize the regional agricultural sector.

Five years after the implementation of the RFAD, the results show notable achievements but much remains to be done to have real impact on end-beneficiaries. In order to improve the overall performance of the Fund in achieving agricultural development goals, three options were proposed. The first is strengthening the development of an adapted agricultural credit system. The second is diversifying financial resources. The third is improving the governance of the Fund through the participation of key stakeholders. Finally, a framework for implementing the set of recommendations is proposed.

Keywords

Agriculture – Financing – Regional Fund for Agricultural Development – WAEMU – Agricultural development

Sommaire

Remerciements	i
Dédicace	ii
Résumé	iii
Abstract	iv
Sommaire	v
Liste des acronymes et abréviations utilisés	vi
Liste des illustrations	vii
Introduction	1
1. De la nécessité du financement spécifique agricole pour la sécurité alimentaire, le développement économique et social et la réduction de la pauvreté dans les pays de l'UEMOA	3
1.1. Importance de l'Agriculture en Afrique de l'Ouest	3
1.2. Problématique du financement agricole dans l'espace UEMOA	7
1.3. Cadre de recherche	11
2. Politiques agricoles et financement du secteur agricole	13
2.1. Agriculture et politique de développement agricole	13
2.2. Les sources et formes de financement du secteur agricole dans l'espace UEMOA	18
3. Le Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) de l'UEMOA	24
3.1. Démarche méthodologique de l'étude	24
3.2. Présentation du FRDA	27
4. Analyse des mécanismes de financement du Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) de l'UEMOA	31
4.1. Analyse diagnostique organisationnelle et institutionnelle du FRDA : le FRDA en tant qu'instrument financier de la PAU	31
4.2. Analyse de la performance technique du Fonds Régional de Développement Agricole	34
4.3. Discussion des résultats et pistes de solution pour l'amélioration des interventions du FRDA	38
Conclusion	46
Annexes	51
Annexe 1 : Guide d'entretien pour les Organisations Professionnelles Régionales	51
Annexe 2: Guide d'entretien pour les institutions financières	56
Table de matières	61

Liste des acronymes et abréviations utilisés

APESS	: Association pour la Promotion de l’Elevage au Sahel et en Savane
ARAA	: Agence Régionale pour l’Agriculture et l’Alimentation
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
CBMT	: Cadre Budgétaire Moyen Terme
CCT	: Crédit Court Terme
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CFA	: Communauté Financière d’Afrique
DDA	: Direction de l’Agriculture
DSAME	: Département de la Sécurité Alimentaire de l’Agriculture, des Mines et de l’Environnement
ECOWAP	: Politique Agricole de la CEDEAO
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l’agriculture et l’alimentation
FRAA	: Fonds Régional pour l’Agriculture et l’Alimentation
FRDA	: Fonds Régional de Développement Agricole
LOA	: Loi d’Orientation Agricole
LOASP	: Loi d’Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
MLT	: Moyen et Long Terme
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique
OPR	: Organisation Professionnelle Régionale
PAU	: Politique Agricole de l’UEMOA
PDDAA	: Programme Détaillé de Développement de l’Agriculture Africaine
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNIA	: Programme National d’Investissement Agricole
PNIASA	: Programme National d’Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PNSR	: Programme National du Secteur Rural
PRIA	: Programme Régional d’Investissement Agricole
PSRSA	: Programme Sous Régional de Sécurité Alimentaire
PTF	: Partenaire Technique et Financier
ROPPA	: Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l’Afrique de l’Ouest
SFD	: Système Financier Décentralisé
SWOT (FFOM)	: Strengths (Forces), Weaknesses (Faiblesses), Opportunities (Opportunités), Threats (Menaces)
UA	: Union Africaine
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

Liste des illustrations

Liste des figures

Figure 1: Taux de crédit à quelques secteurs d'activités dans l'UEMOA.....	9
Figure 2: Variables et indicateurs.....	22
Figure 3: Gouvernance du FRDA.....	30
Figure 4: Evolution du budget et niveau d'exécution.....	35
Figure 5: Répartition des financements par composante.....	35
Figure 6: Evolution des dotations annuelles.....	37
Figure 7: Partenariat du FRDA avec les institutions financières pour le développement d'un système de crédit adapté.....	41
Figure 8: Diversification des ressources financières pour l'abondement du FRDA.....	42

Liste des tableaux

Tableau 1: Importance de l'agriculture dans l'économie et la population active, part des produits agricoles dans les exportations.....	3
Tableau 2: Répartition des établissements par secteur cible privilégié, fin d'exercice 2014.....	8
Tableau 3: Répartition des crédits à l'Agriculture.....	9
Tableau 4: Analyse SWOT du FRDA.....	33

Introduction

Dans la sous-région ouest africaine, les Etats peuvent encore croire en leur potentiel agricole pour garantir la sécurité alimentaire et assurer le développement socio-économique. En effet, l'Agriculture joue un rôle indéniable dans la création de la valeur ajoutée et de l'emploi. Malgré ce fort potentiel, le secteur agricole fait face à plusieurs contraintes qui freinent sa contribution au plein essor économique de la sous-région. L'un des problèmes les plus récurrents pour le développement du secteur est celui de l'accès au financement (Nouri et al, 2015 :13).

Pour pallier ce déficit de financement, différentes solutions ont été testées par le passé allant de la distribution de crédits par les projets et banques de développement à la prise en compte progressive du système financier dans son ensemble. Cependant les résultats obtenus restent mitigés, avec de faibles impacts sur les acteurs.

Aujourd'hui une nouvelle formule se dégage pour réduire le manque de financement du secteur agricole. Il s'agit de la création de fonds de développement agricole considérés comme des instruments de financement des politiques agricoles. Ces fonds devront en outre servir de levier pour développer des systèmes de crédit adaptés au profit des exploitations agricoles.

C'est dans ce contexte, qu'ont émergés les fonds nationaux et régionaux de développement agricole dans la sous-région. La création du Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) adoptée par les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain en 2006 s'inscrit dans cette dynamique. Il vise à financer les actions prioritaires et indispensables concernant le développement et la modernisation des filières agricoles, notamment par la contribution à la mise en œuvre d'un système de crédit agricole performant et adapté.

Notre étude s'intéresse à ce Fonds en posant une question fondamentale à savoir : dans un contexte de mondialisation et face au défi de modernisation de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest, comment le FRDA peut-il contribuer réellement à la réalisation des objectifs de développement agricole dans l'espace UEMOA ? La réponse à cette question repose sur la validité de trois propositions de recherche. La première est celle de la justification d'un fonds spécifique dédié au financement agricole. La deuxième se réfère à la mobilisation des ressources financières pour l'alimentation du Fonds et la troisième évoque l'implication effective des différents acteurs dans son dispositif de gouvernance.

Ce mémoire intitulé « Stratégies de financement de l'Agriculture en Afrique de l'Ouest : cas du Fonds Régional de Développement Agricole de l'UEMOA » a pour objectif global de contribuer à l'amélioration des dispositifs de gestion du Fonds Régional de Développement Agricole de l'UEMOA. Ainsi cette recherche vise d'une part, à analyser la problématique du financement de l'Agriculture dans la sous-région et les stratégies développées et, d'autre part, à examiner les mécanismes financiers du FRDA ainsi que les actions menées depuis son opérationnalisation.

Pour atteindre cet objectif, la méthodologie de travail s'est basée sur une analyse rétrospective du FRDA sur une période de cinq ans, allant de son opérationnalisation en 2011 jusqu'à 2015. Cette étude de cas a nécessité la collecte et le traitement des données qualitatives primaires et des données secondaires

quantitatives. Les données quantitatives sont tirées des rapports de gestion du FRDA et permettent d'apprécier l'efficacité et l'efficience du Fonds. Quant aux données qualitatives, elles découlent des entretiens réalisées auprès des bénéficiaires finaux du Fonds et facilitent ainsi la mesure de la pertinence du Fonds.

Ce document qui se veut un cadre à la fois théorique et pratique de l'analyse de la problématique du financement agricole dans la zone d'étude comporte quatre chapitres.

Le premier chapitre aborde le contexte du secteur agricole en Afrique de l'Ouest avant de poser la problématique du financement dans l'espace UEMOA.

Dans le deuxième chapitre, il est proposé un cadre théorique permettant de mieux cerner les politiques agricoles et les formes et types de financement y afférents. Ainsi l'état des lieux de ces politiques dans la sous-région ouest africaine est passé en revue.

La présentation du « cas » d'étude et de la démarche ayant servi à son analyse sont abordées dans le troisième chapitre.

Le dernier chapitre présente les principaux résultats à la fin de l'étude et la discussion générale de ces résultats. Il propose également des pistes de solutions et fournit un cadre de mise en œuvre des principales recommandations.

Enfin, la conclusion relate la validité des propositions de recherche et les limites de la recherche.

1. De la nécessité du financement spécifique agricole pour la sécurité alimentaire, le développement économique et social et la réduction de la pauvreté dans les pays de l'UEMOA¹

Ce chapitre pose la problématique de la recherche. Il part du constat général de l'importance du secteur agricole dans l'espace régional ouest africain pour aboutir à la particularité de la question du financement agricole dans la zone UEMOA. Le cadre de recherche est décrit à la fin de ce chapitre.

1.1. Importance de l'Agriculture² en Afrique de l'Ouest

1.1.1 Situation du secteur agricole

En Afrique de l'Ouest, le poids du secteur agricole est très important dans le tissu économique et social des Etats. En effet, l'Agriculture constitue un moteur important des économies des Etats, tant par l'importance de sa contribution à la gestion de la sécurité alimentaire, à la création de la richesse régionale et de l'emploi, que par le positionnement de la sous-région sur le marché international. Le secteur agricole contribue à hauteur de 35% à la formation du PIB et participe à hauteur de 15,3% aux recettes d'exportation des produits et services de la région. Aussi, le secteur agricole constitue-t-il le principal pourvoyeur d'emplois dans la sous-région en procurant près de 60% de l'ensemble des emplois (CEDEAO, 2015 : 12).

Tableau 1: Importance de l'agriculture dans l'économie et la population active, part des produits agricoles dans les exportations

Pays	Part de la valeur ajoutée émanant de l'Agriculture (%)	Pourcentage de la population active travaillant dans le secteur agricole (%)	Part des produits agricoles et alimentaires dans les exportations (%)
Bénin	33	54	45,1
Burkina Faso	23	73	28,1
Cap Vert	8	37	26,8
Côte d'Ivoire	23	48	50
Gambie	25	42	57,5
Ghana	22	47	23,1
Guinée	21	64	8,4
Guinée Bissau	46	55	76,4
Libéria	39	52	71
Mali	41	64	13
Niger	39	82	10,9
Nigéria	22	50	1,5
Sénégal	15	57	27,2
Sierra Léone	57	60	14,7
Togo	40	61	32,8

Source : CEDEAO, 2015

¹ Union Economique et Monétaire Ouest Africain

² L'Agriculture est désignée ici dans son sens large : production végétale, animale, pêche et foresterie

Du tableau précédent, on remarque que, bien que la part de la valeur ajoutée émanant de l'Agriculture soit importante au niveau régional, la contribution du secteur à la formation des PIB nationaux varie d'un pays à l'autre. Ainsi, le rôle stratégique du secteur agricole est donc assez différencié d'un pays à l'autre en terme économique. En effet, la Sierra Léone et la Guinée Bissau sont des pays dont l'économie est largement dominée par l'Agriculture (50% du PIB). Les pays comme le Niger, le Mali, mais aussi le Libéria, le Togo et la Sierra Léone, et dans une moindre mesure le Burkina Faso, ont une économie agricole qui pèse pour environ 35% dans le P.I.B, alors que le Sénégal et la Guinée ont des PIB agricoles inférieurs à 20%.

Aussi, la population ouest africaine reste-t-elle massivement rurale. Le pourcentage de la population active travaillant dans le secteur rural dépasse 70% au Burkina et au Niger. La population rurale atteint 50% dans la plupart des pays à l'exception de la Gambie, du Ghana et de la Côte d'Ivoire.

Dans l'ensemble de ces pays, la production agricole est assurée pour l'essentiel par des exploitations de type familial caractérisé par de faibles superficies et des troupeaux de petite taille, le manque d'accès aux intrants et aux services (mécanisation, financement, conseil agricole, transformation...), l'utilisation de la main d'œuvre familiale et une part importante d'autoconsommation. Ainsi, dans ce type d'agriculture, la priorité n'est pas de maximiser les revenus mais d'augmenter la satisfaction des besoins de l'exploitant et de sa famille.

L'importance du potentiel agricole de la sous-région se mesure également par la variété d'écosystèmes qu'elle comporte, allant des zones côtières humides (1500- 3000 mm) aux zones septentrionales sèches et arides du sahel (250-500 mm) et du désert (100-250 mm) en passant par les zones centrales soudano-sahéliennes (500-1000 mm) et soudaniennes semi-humides (1000- 1500 mm)³. Ainsi, les produits offerts varient en fonction des conditions agro-climatiques. Il en résulte une diversité de l'offre agricole et alimentaire.

Dans le sous-secteur de la production végétale, les cultures céréalières (maïs, mil, fonio sorgho, riz, blé) représentent 54% des superficies cultivées, les racines et tubercules (manioc, igname, patate douce, taro..) occupent 12% et les légumineuses (arachide, haricot sec, soja, sésame) totalisent 25%. A côté de ces produits vivriers, les cultures d'exportation occupent 7% des emblavures totales. Il s'agit du café/cacao (5%) et du coton (2%)⁴. Ces derniers représentent l'essentiel des exportations agricoles. Les conditions climatiques de la partie sahélienne offrent un grand potentiel pour l'élevage. La pêche de capture reste la plus dominante et est pratiquée sur les plans d'eau continentaux et maritimes. La sylviculture est pratiquée dans les zones forestières.

Malgré ce fort potentiel qui fait de l'Afrique de l'Ouest la première puissance agricole de l'Afrique, l'Agriculture sous régionale fait face à plusieurs contraintes qui freinent son développement.

³ Données tirées des statistiques de la FAO, 2015

⁴ Données tirées des statistiques de la FAO, 2015

Les exploitations agricoles sont peu modernisées. Le travail est essentiellement basé sur l'utilisation des outils aratoires et une faible utilisation des intrants agricoles réduisant ainsi sa productivité. Le niveau des rendements est encore faible, affectant la disponibilité alimentaire. En exemple, les rendements moyens en céréales sont cinq fois plus bas que ceux obtenus dans les pays développés du Nord. Il en va de même pour l'élevage et la pêche, qui en dehors de quelques unités de type industriel, restent caractérisés par des modes de production très extensifs, peu capitalistiques (UEMOA, 2015 :14).

Les agricultures sont aussi confrontées aux aléas climatiques, comme en témoignent les variations erratiques de la production. A ces aléas, s'ajoutent d'autres facteurs favorisant l'insécurité alimentaire tels que la péjoration climatique, la croissance démographique, l'accès limité aux ressources agricoles, et la pauvreté.

En effet, la production alimentaire ne couvre pas les besoins des populations, exposant ainsi certains pays notamment ceux du Sahel à l'insécurité alimentaire. Pour combler le déficit alimentaire et satisfaire les demandes en produits, les Etats font recours à l'importation des denrées agricoles.

A titre d'exemple, en 2015, la part moyenne des produits agricoles et alimentaires dans l'importation des pays de la sous-région est de 27%. Ces importations sont dominées par les produits céréaliers (plus de 35%) et dans une moindre mesure d'autres produits alimentaires (huiles, produits de pêche, sucre, miel, etc.). Cette dépendance alimentaire coûte cher aux pays de la sous-région. Cependant, le marché régional en construction ne parvient pas encore à assurer pleinement les échanges intra régionaux (CEDEAO, 2015 : 16).

Dans un tel contexte, il est impératif de transformer le secteur agricole sous régional. Cette transformation constitue un fondement essentiel pour le développement socio-économique et l'intégration économique régionale. Mais, quels sont les défis prioritaires à relever?

1.1.2. Enjeux et défis de l'Agriculture Ouest Africaine

Compte tenu du contexte actuel et des perspectives à moyen et long terme, l'Agriculture ouest africaine se trouve confrontée à trois défis majeurs. Il s'agit de :

✓ Nourrir la population

Sans doute, le premier défi qui s'impose à l'Agriculture de la sous-région est celui de la sécurité alimentaire. En effet, l'insécurité alimentaire sévit dans plusieurs pays de la sous-région. Elle touche plus 9% de la population (FAO, 2015 : 1). Face à cette situation et dans un contexte marqué par une forte croissance démographique couplée d'une urbanisation galopante, la situation risque de s'aggraver si rien n'est fait. De ce fait, accroître durablement la productivité agricole régionale devient un impératif pour garantir la sécurité alimentaire. L'augmentation de l'offre alimentaire régionale suppose donc d'intensifier la production en réduisant ses risques naturels et économiques. Ainsi, l'amélioration durable de la production permettrait d'une part, d'assurer l'autosuffisance alimentaire des populations à travers un effet dégressif potentiel sur les prix. D'autre part, elle aurait un effet sur le niveau des importations, en réduisant

les quantités de produits alimentaires importés, ce qui contribuerait à réduire les dépenses publiques consacrées aux importations.

✓ *Réduire la pauvreté en milieu rural*

Représentant plus de la moitié de la population de la sous-région, la population rurale exerce majoritairement dans le secteur agricole (agriculture, élevage, pêche, sylviculture). Paradoxalement, elle est la plus affectée par la pauvreté.

Ainsi, réduire la pauvreté en milieu rural constitue un défi essentiel pour le secteur qui procure près de 60% de l'ensemble des emplois⁵. Ceci passe par une meilleure valorisation des revenus des exploitants agricoles. Pour ce faire, les politiques publiques doivent mettre l'accent sur la promotion et le développement des chaînes de valeur. Un appui à la transformation est important pour améliorer la valeur ajoutée des produits agricoles primaires.

Outre ces mesures, la stimulation des échanges agricoles au sein de la sous-région ouest africaine est essentielle pour garantir un revenu aux producteurs en réduisant les entraves aux échanges. De plus, des mesures idoines en matière de commerce international sont nécessaires pour la sécurisation des revenus de ces producteurs face à la concurrence des produits importés, ainsi que l'amélioration du marché régional pour faciliter les échanges des pays excédentaires vers les pays déficitaires.

✓ *Attirer les investissements vers le secteur agricole*

Pour permettre à l'Agriculture de jouer pleinement son rôle économique, base de la sécurité alimentaire et du développement social, des investissements conséquents sont indispensables à tous les niveaux des chaînes de valeur. En effet, l'agriculture ouest africaine est marquée par une faible productivité généralisée. Les augmentations de la productivité restent en dessous du niveau requis, et la plupart des rendements des cultures restent plutôt bas, comparés à la performance des pays en développement dans les autres régions du monde. Cette situation est consécutive au manque d'infrastructures de production et au faible degré d'utilisation des intrants. Selon la FAO (2015 : 110), la moyenne d'utilisation des engrais dans la sous-région est de 9%. Cette moyenne cache de fortes disparités au niveau des pays. Ce taux est de 0,8% au Niger, 7,4% au Togo et 22,% au Mali. Ainsi, l'attrait des investissements vers l'Agriculture permettrait l'intensification, la mécanisation et la modernisation de la production. Cette augmentation de la production servirait non seulement à renforcer l'approvisionnement en matières premières des autres secteurs de l'économie des pays, notamment l'industrie et l'artisanat, mais aussi à accroître les recettes d'exportation. De plus, l'insertion de l'agriculture sous régionale dans le marché international par des mesures politiques appropriées s'avère importante pour améliorer la contribution du secteur au développement économique.

En guise de conclusion pour cette partie consacrée à l'importance de l'Agriculture en Afrique de l'Ouest, nous dirons que le secteur agricole présente des atouts et potentialités indéniables. Cependant, cet énorme potentiel est faiblement valorisé, affectant ainsi la sécurité alimentaire des populations et

⁵ CEDEAO 2015, Rapport sur l'Agriculture et l'Alimentation en Afrique de l'Ouest

l'économie de la sous-région. Il y a lieu d'attirer des investissements vers le secteur pour lui permettre de jouer pleinement son rôle socio-économique.

Ainsi pour relever les principaux défis du secteur, il importe de créer des instruments financiers adaptés pour la professionnalisation des filières agricoles. En outre, ces dispositifs doivent répondre aux besoins des exploitations agricoles en matière d'investissements agricoles, d'approvisionnement en intrants, de commercialisation, de formation, de conseil et de recherche. Quelle est donc la situation du financement de l'Agriculture en Afrique de l'Ouest, plus spécifiquement dans l'espace UEMOA?

1.2. Problématique du financement agricole dans l'espace UEMOA

L'UEMOA comprend huit pays d'Afrique de l'Ouest dont la monnaie est le franc CFA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo), tous également membres de la CEDEAO. Ainsi, les caractéristiques de l'Agriculture de cet espace géographique s'inscrivent dans celle de toute la sous-région ouest africaine et présentent les mêmes potentialités, atouts, enjeux et défis.

Spécifiquement, au cours de la décennie passée l'Agriculture de l'Espace UEMOA a contribué en moyenne pour 33 % au PIB et a engendré autour de 20% des échanges commerciaux. Il procure en moyenne près de 60% des recettes d'exportation et approvisionne en matières premières les autres secteurs de l'économie, notamment l'industrie et l'artisanat. Il occupe, selon les pays, entre 60 à 85 % de la population active, et constitue la principale source de revenus de la majorité de la population (UEMOA, 2015 : 12)

Cependant, le constat demeure que malgré le fort potentiel de croissance économique de l'agriculture sous régionale, le secteur agricole manque cruellement de financement. Les exploitants agricoles sont faiblement bancarisés et accèdent difficilement aux services financiers adaptés à leur secteur.

Aussi, la question du financement agricole dans l'espace UEMOA peut-elle être abordée à deux niveaux du secteur financier: le niveau macro et le niveau micro.

1.2.1. Au niveau macro

Le niveau macro du système financier agricole est constitué des gouvernements, des banques centrales qui définissent les politiques et les cadres réglementaires. Ces acteurs modèlent les conditions économiques générales qui affectent les systèmes financiers et impactent le développement des exploitations agricoles.

Dans l'espace UEMOA, les dépenses allouées au secteur agricole sont très faibles pour impulser une croissance agricole nécessaire au développement économique des Etats. C'est dans ce contexte, que les Etats Africains avaient pris l'engagement en 2003, de consacrer au moins 10% de leurs budgets d'investissement au financement de l'agriculture. Pourtant, dans la zone UEMOA, seuls quatre pays respectent cet engagement (Taondyandé et al, 2012 : 13)

En outre, la plupart des banques et caisses de crédit agricoles mises en place par les Etats ont fait faillite. Les politiques d'ajustement structurel (PAS) dans le secteur agricole ont accéléré la fermeture de ces institutions.

Par ailleurs les banques dans l'espace UEMOA sont majoritairement des institutions généralistes qui interviennent peu ou pas dans le secteur agricole. Seuls trois pays disposent actuellement de banques spécialisées dans le financement agricole. Il est donc évident que l'agriculture reçoit très peu d'investissement pour être compétitive au point de relever les défis qui sont les siens dans un contexte de mondialisation de l'économie.

Tableau 2: Répartition des établissements par secteur cible privilégié, fin d'exercice 2014

Activités principales	Nombre d'établissement								
	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Banques	12	12	23	4	14	11	20	12	108
Généralistes	11	11	22	4	11	10	16	12	97
Spécialisées	1	1	1	-	3	1	4	-	11
• Agriculture	-	-	-	-	1	1	1	-	3
• Habitat	1	1	1	-	1	-	1	-	5
• Microfinance	-	-	-	-	1	-	1	-	2
• Marché	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Etablissements financiers	-	4	1	-	3	1	2	2	13

Source : Commission bancaire de la BCEAO, 2015

Enfin, pour juguler le manque de financement du secteur, certains Etats ont mis en place des instruments financiers spécifiques au secteur agricole à travers les Fonds de développement agricoles destinés à la mise en œuvre des politiques agricoles ou encore au financement des plans stratégiques de développement agricole. Mais, force est de constater que la plupart de ces instruments ne sont toujours pas opérationnels et peinent à construire des dispositifs adéquats pour l'accès au financement adapté des exploitations agricoles.

Ainsi, le niveau macro du financement agricole dans la zone UEMOA est marqué par un manque d'investissements dans le secteur et une faiblesse des instruments financiers initiés par les Etats.

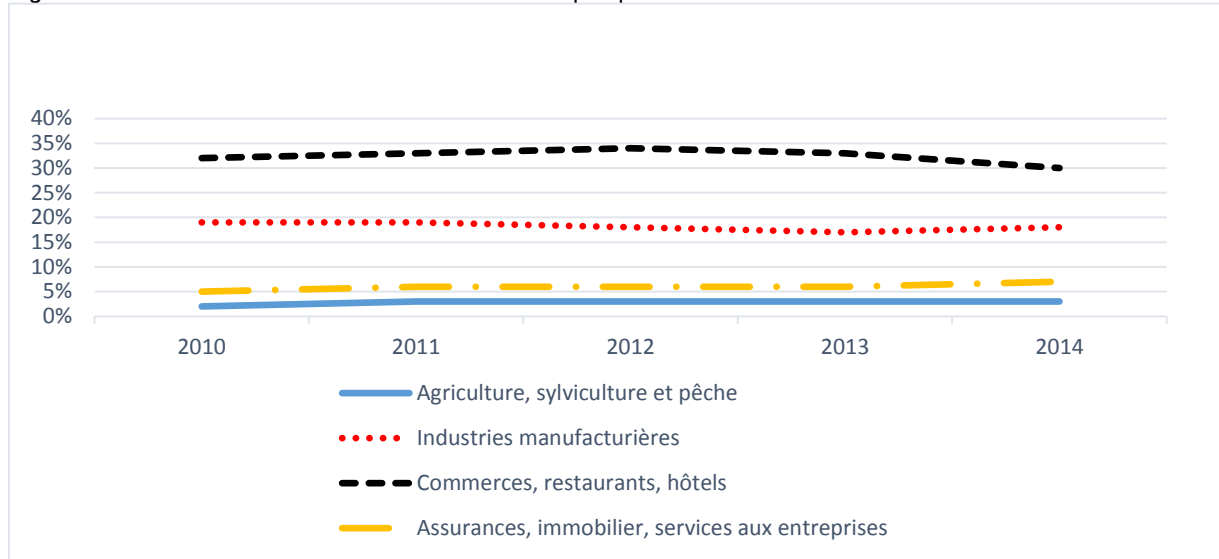
1.2.2. Au niveau micro : l'offre et la demande

Le niveau micro du financement agricole regroupe les institutions offrant des services financiers et les exploitants agricoles et organisations paysannes qui en sont les demandeurs.

➤ L'offre de financement agricole

L'offre de financement agricole dans l'espace UEMOA est très réduite. En effet le secteur agricole ne reçoit que 2 à 3% du crédit total à l'économie, contre 30 à 34% pour le commerce, la restauration et l'hôtellerie, et 17 à 19% pour les industries manufacturières (BCEAO, 2014 :28).

Figure 1: Taux de crédit à quelques secteurs d'activités dans l'UEMOA



Source : Représentation de l'auteur à partir des données de la BCEAO, 2015

De plus, le crédit octroyé à l'Agriculture est essentiellement constitué de crédit court termes (CCT) destinés au financement des activités de campagne, laissant ainsi peu de place à l'investissement. En 2013, la part des crédits court termes accordée à l'Agriculture était de 84% contre 16% de crédit moyen et long terme (BCEAO, 2013). Cependant, ce taux moyen masque de fortes disparités entre les pays.

Tableau 3: Répartition des crédits à l'Agriculture

Pays	CCT (Million)	MLT (Millions)	Total (Millions)	Part CCT	Part MLT
Bénin	15 202	2 659	17 861	85,1%	14,9%
Burkina	32 943	7 666	40 609	81,1%	18,9%
Côte d'Ivoire	61 686	17 405	79 091	78,0%	22,0%
Guinée Bissau	309	14	323	95,7%	4,3%
Mali	45 095	111	45 206	99,8%	0,2%
Niger	3 225	922	4 147	77,8%	22,2%
Sénégal	21 541	5 271	26 812	80,3%	19,7%
Togo	1 030	782	1 812	56,8%	43,2%
UEMOA	181 031	34 830	215 861	83,9%	16,1%

Source : BCEAO, 2013

Il existe un grand écart entre la part de crédit court terme et celle des crédits moyen et long terme. Pourtant il est admis que la modernisation de l'agriculture nécessite l'affectation de crédits moyen et long termes (MLT) destinés à l'équipement et aux investissements de production.

Par ailleurs, l'ensemble des produits offert par les institutions de financement (banques commerciales et SFD) est peu adapté aux besoins réels des exploitants agricoles en termes de durée, de modalités de remboursement et de taux d'intérêt. Cette situation s'explique par la limitation des ressources financières

cessionnelles au sein de ces institutions. Les crédits moyen terme sont octroyés surtout par les banques commerciales. Les systèmes financiers décentralisés (SFD), assurant presque uniquement des crédits court terme. Le coût des crédits qui reste par ailleurs très élevé n'est pas compatible avec le niveau de rentabilité des exploitations agricoles.

Il est donc clair que le secteur agricole dans la zone UEMOA souffre de l'insuffisance d'une offre de financement peu diversifiée et mal adaptée aux besoins des différentes filières agricoles. Qui sont donc les acteurs de ces filières et les caractéristiques qui les distinguent des autres clients du système financier?

➤ La demande de financement agricole

La demande de financement est le fait des exploitants agricoles, des organisations de producteurs, des entreprises agricoles et des organisations socio-professionnelles du secteur agricole.

Dans la zone UEMOA, les exploitations agricoles sont majoritairement de type familial. Il s'agit donc d'exploitations essentiellement caractérisées par un capital familial, une gestion familiale de l'exploitation, une main d'œuvre familiale (avec éventuellement des salariés temporaires) et une autoconsommation partielle à dominante des produits de récolte (UEMOA, 2015 : 14). Ces exploitations assurent l'essentiel de la production agricole, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire et à la création des richesses à travers les exportations. Ainsi, pour accroître leur productivité, ces exploitations ont non seulement besoin de fonds de roulement mais aussi d'investissements adaptés. Cependant, plusieurs difficultés bloquent l'accès à un financement adapté à leurs besoins. Ces difficultés sont liées à des facteurs endogène et exogène.

Les facteurs endogènes sont relatifs au statut social des agriculteurs. En effet, dans l'espace UEMOA, l'activité agricole est pratiquée par une population dont le niveau d'instruction est faible. Ainsi, les exploitants agricoles manquent de vision entrepreneuriale et n'ont pas souvent les capacités de gestion pour l'établissement des comptes d'exploitation de l'activité agricole et l'élaboration de véritables plans d'affaires⁶. Ces exploitants, demandeur de crédit, ne sont souvent pas en mesure d'apporter les garanties nécessaires, conditions fondamentales d'octroi de crédit par les banques.

A ces contraintes, s'ajoutent d'autres facteurs exogènes qui échappent à la maîtrise des agriculteurs. En effet, les exploitants agricoles des pays de l'UEMOA sont exposés à des risques de toutes sortes (climatique, volatilité des prix et absence de marchés). Le risque climatique est caractérisé par l'irrégularité des pluies, les attaques parasitaires et invasions d'insectes, les épizooties, et autres, impactant le niveau de la production et l'approvisionnement des marchés intérieures et extérieures.

Au niveau de la commercialisation des produits, les marchés sont peu régulés dans l'espace UEMOA, d'où une volatilité des prix qui n'est favorable aux producteurs. Aussi, l'évolution défavorable des prix des produits agricoles sur les marchés mondiaux contribue-t-elle à réduire la rentabilité de l'activité agricole.

⁶ UEMOA 2005, Rapport Etude de faisabilité du FRDA

En guise de synthèse, la problématique du financement agricole dans la zone UEMOA paraît vaste et complexe. Du manque d'investissements à la faiblesse des dispositifs institutionnels, passant par la frilosité des banques et les risques liés à l'activité agricole, la question du financement agricole mérite d'être abordée de façon holistique.

En effet, l'importance du secteur agricole dans l'économie des Etats et sa contribution à la sécurité alimentaire, fait de lui une priorité stratégique pour toute politique de développement. Il importe de mettre en place des instruments financiers spécifiques pour l'atteinte des objectifs de ces politiques.

Par ailleurs, compte tenu du coût élevé des ressources sur les marchés financiers, dépassant largement le niveau de rentabilité des exploitations agricoles, il est donc impératif qu'une part importante du capital soit fournie par des fonds publics, ceux de l'Etat et des institutions financières régionales. D'où la nécessité d'une action globale de financement spécifique du secteur agricole au niveau régional.

1.3. Cadre de recherche

1.3.1. Questions de recherche

Pour répondre à la nécessité d'une action régionale spécifique pour le financement du secteur agricole ouest africain, l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a adopté en 2006, le Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) comme instrument de mise en œuvre de sa politique agricole (PAU). Notre recherche s'intéresse à cet instrument en posant une question fondamentale à savoir : *dans un contexte de mondialisation et face au défi de modernisation de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest, comment le FRDA peut-il contribuer réellement à la réalisation des objectifs de développement agricole dans l'espace UEMOA ?* Cette question fondamentale suscite trois questions spécifiques de recherche: (i) Par quels modes opératoires le FRDA facilite-t-il le financement du secteur agricole sous régional? (ii) Quels sont les obstacles à l'opérationnalisation intégrale du Fonds? (iii) Quelles sont les demandes au niveau des principaux acteurs ?

C'est à ces questions que le présent mémoire tente d'apporter des éléments de réponse.

1.3.2. Propositions de recherche

Pour répondre aux questions sus posées, la recherche se base sur trois propositions :

P1 : La création d'un Fonds spécifique pour le secteur agricole se justifie pour l'atteinte des objectifs de modernisation et de sécurité alimentaire de la Politique Agricole de l'UEMOA.

P2 : La mobilisation de ressources innovantes facilite l'opérationnalisation intégrale du FRDA

P3 : L'implication des principaux acteurs améliore la gouvernance du Fonds.

1.3.3. Objectifs de la recherche

➤ Objectif général

Afin de contribuer à l'amélioration des dispositifs de gestion du Fonds Régional de Développement Agricole de l'UEMOA, ce projet de recherche vise d'une part, à analyser la problématique du financement

de l'Agriculture dans la sous-région et les stratégies développées et, d'autre part, à examiner les mécanismes financiers du FRDA ainsi que les actions menées depuis son opérationnalisation.

➤ *Objectifs spécifiques*

Spécifiquement dans le cadre de cette recherche, il s'agit de:

- proposer un cadre théorique permettant de mieux comprendre la problématique du financement agricole dans les pays en développement en général et en Afrique de l'Ouest en particulier ;
- faire l'état des lieux des financements publics, des financements privés, en particulier celui des exploitations agricoles de la zone UEMOA ;
- analyser les mécanismes financiers du Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA)
- faire des propositions d'amélioration du FRDA pour un financement innovant de l'agriculture de la sous-région ;
- proposer un cadre de mise en œuvre des recommandations.

1.3.4. Intérêt de l'étude

L'intérêt de cette étude est double. Il est à la fois théorique et pratique. Dans son aspect théorique, la recherche sur le financement agricole dans la sous-région ouest africaine apporte des données récentes sur le financement public, privé et celui des exploitations agricoles à travers une méthodologie de recherche mixte et des outils d'analyse de gestion innovants. Sur le plan pratique, cette étude constitue une première évaluation indépendante du Fonds Régional de Développement Agricole de l'UEMOA depuis son adoption en 2006 et son opérationnalisation en 2011. Elle analyse les performances globales du Fonds et propose un projet d'appui à un financement adapté du secteur agricole de l'espace UEMOA pour l'opérationnalisation intégrale de toutes les composantes du Fonds.

2. Politiques agricoles et financement du secteur agricole

Après avoir posé la problématique du financement agricole dans l'espace UEMOA, ce chapitre se consacre à la revue des concepts et théories des politiques agricoles et des approches de financement agricole. Il expose, en outre, l'état des lieux de ces politiques et approches dans la zone d'étude. La première partie est consacrée aux politiques agricoles et la seconde aux pratiques de financement agricole.

2.1. Agriculture et politique de développement agricole

2.1.1. Définition d'une politique agricole

Rien n'est plus important que l'agriculture pour gouverner les peuples et servir le Ciel (Lao Tseu, VI^e siècle avant J.-C). La citation de ce sage chinois du sixième siècle montre bien que l'importance d'une politique agricole raisonnable a été reconnue dès les temps les plus anciens dans toutes les cultures.

Une politique agricole se définit comme « l'ensemble des interventions publiques qui visent le secteur agricole; il s'agit donc d'une politique économique sectorielle » (Levard, 2013 :5).

Selon Ribier (2008 : 7), une politique agricole se caractérise généralement par «un ensemble de mesures réglementaires, dispositifs structurels, moyens financiers et humains interdépendants, mis en œuvre par la puissance publique pour contribuer à la progression du secteur agricole ».

Cependant, toute politique agricole adaptée nécessite la prise en compte de quelques étapes importantes dans sa formulation : il s'agit des étapes du diagnostic, de la définition des objectifs, de l'identification des acteurs et du choix des mesures et instruments.

La réalisation d'un diagnostic consiste à identifier les contraintes spécifiques à surmonter, c'est-à-dire les problèmes à résoudre dans chaque domaine du secteur. Ainsi, Benkahla (2010 : 4) note que le choix des questions prioritaires à traiter doit se justifier au regard des stratégies, ainsi que de la place du ou des produits concernés dans l'économie nationale.

La définition des objectifs quant à elle, vise à spécifier des sous objectifs opérationnels dans chaque domaine pour surmonter les contraintes et atteindre les objectifs globaux. En règle générale, une politique agricole vise une pluralité d'objectifs. Du point de vue de l'intérêt général d'un pays (ou d'un ensemble de pays dans le cadre d'un processus d'intégration régionale), une politique agricole peut concourir à divers types d'objectifs d'ordre économique ou social, ou encore relatifs à l'environnement et à l'aménagement du territoire (Levard, 2013 : 8). Il s'agit d'accroître la valeur ajoutée, d'assurer la sécurité alimentaire et de contribuer à la préservation et à l'amélioration du potentiel productif des écosystèmes cultivés.

L'identification des acteurs est une étape importante dans la définition d'une politique agricole. Les principaux acteurs du secteur étant les agriculteurs, la réussite d'une politique agricole dépend en général de l'adhésion de ces derniers. Les consommateurs sont aussi concernés par les mesures de politiques agricoles, puisque ces mesures peuvent influencer les prix des denrées agricoles. Ainsi, Levard (2013 :17) soutient « qu'il est important que le pouvoir politique soit en mesure de dégager une vision de

l'intérêt général en tenant compte, jusqu'à un certain point, des intérêts particuliers des différents secteurs économiques et sociaux ».

Le choix des mesures et instruments constitue la dernière étape. Les gouvernements peuvent recourir à une large gamme d'instruments pour atteindre les objectifs établis en matière agricole. La classification couramment utilisée les regroupe selon leur nature (Daviron et al, 2004 :37). On distingue alors :

- les transferts publics, incluant les soutiens au prix et les soutiens au revenu, les taxes et subventions, et les politiques de stabilisation ;
- la fourniture de biens et services, incluant le financement et/ou la production, ainsi que les activités de médiation ;
- la réglementation incluant l'établissement et le contrôle de règles, normes et labels et la protection des droits de propriété au sens large.

Cependant, de façon générale en Afrique subsaharienne et dans l'espace UEMOA en particulier, trois grandes générations ont marqué les politiques agricoles (Dieye, 2008 : 5).

Les politiques interventionnistes : elles marquent la fin des années 50 et le début d'autonomie avec les indépendances. L'agriculture devait être le moteur de la croissance économique et sociale. Cette période est marquée par une très forte implication des États comme acteurs incontournables et promoteurs du développement du secteur agricole.

Les options politiques libérales : marquant la fin des années 70 où la forte présence des États dans la sphère économique a été remise en question par le courant du libéralisme fortement porté par les institutions de Bretton Woods⁷. L'idée était que le libre jeu du marché pouvait contribuer à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole.

Le retour des États et l'émergence des macro-acteurs (fin des années 90) : l'agriculture mondiale a connu des mutations importantes suite au processus de mutation des échanges. L'agriculture africaine n'est pas en marge de ces dynamiques. Ainsi, les processus d'intégration politico-économique portent également sur les politiques agricoles. Les politiques publiques s'inscrivent dans l'optique d'une plus grande efficacité du financement du secteur agricole et rural, de l'exploitation des potentialités agricoles des régions d'intégration et du développement des complémentarités entre les pays par les échanges intra-zones.

C'est dans ce nouveau contexte qu'ont émergées, les politiques agricoles nationales et régionales en vigueur dans l'espace UEMOA. Quelles sont donc les priorités de ces nouvelles stratégies de développement agricole?

⁷ Sont connues sous cette appellation : le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale

2.1.2. La Politique Agricole de l'UEMOA (PAU)

Adoptée en décembre 2001, la Politique Agricole de l'Union a pour objectif global de « contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté» (UEMOA, 2002 : 64). La PAU vise trois objectifs généraux : (i) Réaliser la sécurité alimentaire en réduisant la dépendance alimentaire de l'Union et en améliorant le fonctionnement des marchés des produits agricoles (ii) Accroître la productivité et la production sur des modes durables et (iii) Améliorer les conditions de vie des producteurs en développant l'économie rurale et en revalorisant leur revenu et leur statut social. Ainsi, pour la réalisation de ces objectifs, trois grands axes d'intervention ont été définis à savoir : l'Adaptation des systèmes de production et l'amélioration de l'environnement de la production ; l'Approfondissement du marché commun dans le secteur agricole et la gestion des ressources partagées ; et l'Insertion dans le marché régional et dans le marché mondial (UEMOA, 2002 : 72).

La PAU repose sur l'élaboration des plans triennaux de mise en œuvre et des programmes spéciaux. A titre d'exemple un Programme Spécial Régional de Sécurité Alimentaire (PSRSA) a été mis en œuvre entre 2002 et 2005. Courant 2015, un nouveau Programme Communautaire Décennal de Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PCD-TASAN) a été formulé, pour la mise en œuvre de la PAU. Ce programme, qui appelle à un « changement de paradigme » vise à améliorer le niveau de couverture des besoins alimentaires par les productions nationales, à réduire la proportion de la population de l'espace communautaire en insécurité alimentaire et nutritionnelle, et à améliorer le revenu des opérateurs agricoles dans les États Membres (UEMOA 2015 :8).

Dans la pratique, l'opérationnalisation de la PAU est centrée sur le développement de cinq filières agricoles prioritaires⁸ et du secteur de la pêche, ceci à travers sept principes directeurs : la subsidiarité, la proportionnalité, la régionalité, la complémentarité, la solidarité, la progressivité et le partenariat. De même, la PAU dispose de trois instruments de mise en œuvre : le Cadre de Concertation des Filières, le Système d'Information Agricole Régional (SIAR) et le Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA). C'est ce dernier qui constitue l'essence de notre mémoire.

2.1.3. Les autres politiques affectant le secteur agricole de l'espace UEMOA

- Les politiques agricoles nationales des Etats membres de l'UEMOA⁹

L'importance de l'Agriculture dans les économies de la zone UEMOA a impulsé la mise en place des stratégies spécifiques pour le secteur dans chaque Etat membre. Cependant, ces stratégies prennent plusieurs formes selon les contextes nationaux. Ainsi :

Au Bénin, la politique agricole et la stratégie de développement agricole actuellement en vigueur reposent sur deux instruments principaux : le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (P.S.R.S.A.) et le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA). Ces documents couvrent la période 2010-2015. Le P.S.R.S.A. et le PNIA se sont donnés pour ambition de «faire du Bénin une puissance agricole

⁸ Les cinq filières prioritaires de la Politique Agricole de l'UEMOA sont : le maïs, le riz, le coton, l'aviculture, le bétail-viande

⁹ Cette section est inspirée du rapport sur l'Agriculture et l'Alimentation en Afrique de l'Ouest 2015, CEDEAO

dynamique à l'horizon 2015, compétitive, attractive, respectueuse de l'environnement, créatrice de richesse répondant aux besoins de développement économique et social de la population» (CEDEAO, 2015 :72)

Le Programme National du Secteur Rural (P.N.S.R.) constitue depuis 2010, le cadre de référence au sein duquel le Burkina Faso décline ses interventions dans le secteur agricole. Le P.N.S.R actualise et met en synergie un ensemble de plans d'action filières ou thématiques. L'objectif global assigné au P.N.S.R. est de « contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte et à la réduction de la pauvreté » (CEDEAO, 2015 : 76).

En Côte d'Ivoire, le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) constitue le cadre de référence pour la mise en œuvre cohérente de toutes les interventions dans le secteur. Validé en 2012, il a pour ambition de transformer les exploitations familiales agricoles de subsistance en une agriculture de marché moderne. Les principaux objectifs poursuivis par le PNIA sont de : relancer la croissance agricole, contribuer à la réduction de la pauvreté, créer des emplois, réduire l'insécurité alimentaire, et transformer localement au moins 50% des produits agricoles.

Le Programme national d'investissement agricole (PNIA) constitue le cadre de référence au sein duquel la Guinée-Bissau décline les politiques agricoles régionales depuis 2013. Le PNIA reprend, actualise et met en synergie un ensemble de programmes sous-sectoriels ou thématiques. Le PNIA a pour ambition de générer une croissance agricole d'au moins 6% par an, d'assurer la sécurité alimentaire et de contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural par la promotion des filières agricoles porteuses.

Le Mali dispose d'une Loi d'Orientation Agricole (LOA) promulguée en 2006. Elle est considérée comme le cadre fédérateur pour toutes les interventions publiques dans le domaine du développement rural. L'objectif général de la politique de développement agricole est de «contribuer à faire du Mali un pays émergent où le secteur agricole est un moteur de la croissance de l'économie nationale et garant de la souveraineté alimentaire dans une logique de développement durable » (CEDEAO, 2015 : 108)

L'Initiative 3N « les Nigériens nourrissent les Nigériens » adopté en 2012, représente la stratégie pour la sécurité alimentaire et le développement agricole durable au Niger. Elle vise « à mettre les populations nigériennes à l'abri de la famine et de leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus ».

Le Sénégal a adopté depuis 2014 sa Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP). Cette loi fonde la politique de développement agro-sylvo-pastoral et constitue la base de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes opérationnels sur le long terme (20 ans). L'objectif global est de promouvoir un environnement rural attractif et une agriculture durable, contribuant significativement à la croissance accélérée pour la réduction de la pauvreté des hommes et des femmes en milieu rural (CEDEAO, 2015 :120).

Le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) constitue le plan d'action prioritaire du secteur agricole et du Programme National de Sécurité Alimentaire depuis 2010 au Togo. Le PNIASA vise « à accroître le revenu des exploitants agricoles et à contribuer à l'amélioration de

la balance commerciale et des conditions de vie des ruraux, dans des conditions de développement durable avec une attention particulière sur les populations les plus pauvres ou les plus vulnérables ».

Ainsi, on remarque que les interventions des Etats membres de l'UEMOA en matière agricole reposent essentiellement sur les plans nationaux de développement agricole et des programmes ponctuels en cohérence avec les politiques régionales. Seuls le Sénégal et le Mali disposent de plans et programmes véritablement conçus comme des éléments d'une seule et même politique agricole cohérente. D'autres pays comme le Niger et le Togo sont en passe d'adopter ces cadres politiques.

Par ailleurs, il est important de noter que les processus d'intégration économique régionale également font du secteur agricole une priorité. C'est la raison d'être des politiques agricoles régionales telles que celles de la CEDEAO et de l'UA qui interagissent dans l'espace UEMOA.

➤ La Politique Agricole de la CEDEAO : l'ECOWAP

En 2005, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO¹⁰) a adopté sa politique agricole dénommée ECOWAP. L'ECOWAP a pour objectif principal de « contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres, ainsi que des inégalités entre les territoires, zones et pays » (CEDEAO, 2005 : 5). La mise en œuvre de l'ECOWAP s'appuie sur deux piliers essentiels : la mise en œuvre de quinze Plans Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA) des Etats Membres et le Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA) ».

L'instrument principal du financement de l'ECOWAP est appelé à être le Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation (ECOWADF ou FRAA), logé au sein de la Banque d'Investissement de la CEDEAO. Cependant, il n'est pas fonctionnel et la mise en œuvre Financière de l'ECOWAP repose sur des arrangements spécifiques autour de chaque programme entre la Commission, l'ARAA et les partenaires techniques et financiers (CEDEAO, 2015 : 53).

➤ La politique agricole de l'UA : le PDDAA

Le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du NEPAD a été lancé en 2003 dans le cadre d'une « redécouverte de l'agriculture » plus large par les gouvernements africains et leurs partenaires du développement. Le PDDAA essaie de remédier à la manière fragmentée dont le développement agricole a souvent été soutenu en Afrique avec une multitude de projets et d'initiatives séparés. L'objectif global du PDDAA est d'« aider les pays africains à atteindre un degré plus élevé de croissance économique grâce à un développement axé sur l'agriculture » et, ce faisant, d'« éradiquer la faim et de réduire la pauvreté grâce à l'agriculture. » (PDDAA, 2013 :11). Par conséquent, le PDDAA considère la croissance agricole comme essentielle à la fois à la croissance économique globale et à la lutte contre la pauvreté. En Afrique de l'Ouest le PDDAA est mis en œuvre conjointement avec la politique agricole de la CEDEAO.

¹⁰ Regroupement de quinze Etats d'Afrique de l'Ouest y compris ceux de l'UEMOA: Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Léone, Togo.

Ainsi, ces différentes politiques agricoles s'appliquent à l'espace UEMOA. Des efforts d'harmonisation sont faits par les institutions en charge de ces politiques pour une meilleure convergence des actions. De ce fait, certains règlements ont été élaborés et adoptés conjointement par l'UEMOA et la CEDEAO.

Pour clore cette partie sur les politiques agricoles, nous pensons comme Norton que : « Compte tenu de la diversité des politiques agricoles, il peut s'avérer utile d'en passer les besoins en revue par rapport aux attentes du producteur. Ainsi, pour obtenir de bons résultats, le producteur a besoin que soient réunies trois conditions élémentaires: mesures adéquates d'incitation à produire, sécurité de sa base de ressources (terres agricoles, eau) et accès aux marchés de produits et d'intrants, dont la technologie » (Norton, 2005: 23). Par conséquent, la politique agricole comprend trois grandes composantes:

- *La politique de prix*, qui, en économie de marché, dépend pour une large part, mais pas totalement, des politiques macroéconomiques.
- *La politique de ressources*, comprenant *politique foncière et politiques de gestion des ressources* (terre, eau, forêts et pêcheries).
- *La politique d'accès*, y compris aux intrants agricoles, aux marchés des produits et à la technologie.

La politique financière rurale constitue un volet important de la politique d'accès, puisque le financement est souvent une condition préalable à l'obtention des intrants et à la commercialisation des produits.

Ainsi, l'outil opérationnel de cette dernière composante c'est-à-dire la politique financière agricole constitue la matière de cette étude. Les sources et formes de financement y afférentes retiendront notre attention dans le sous chapitre suivant.

2.2. Les sources et formes de financement du secteur agricole dans l'espace UEMOA

On distingue essentiellement deux sources de financement agricole : le financement endogène et le financement externe.

2.2.1. Les sources endogènes

Les sources endogènes du financement de l'Agriculture sont constituées de fonds publics et privés.

➤ Le financement public

Le financement agricole reste largement public. Cette source a été la première et l'unique pendant les décennies dans les pays de l'UEMOA. Selon Taondyandé et al (2012 : 13) « la part du budget total consacrée à l'agriculture traduit l'intention du soutien public à l'agriculture et la part effective des dépenses agricoles dans les dépenses publiques totales montre le soutien réel ». C'est donc dire que le financement public réel dépend du niveau d'exécution du budget national alloué au secteur agricole.

On peut distinguer deux catégories de dépenses : les dépenses d'investissements « accumulation de capital produisant, avec le temps, un flux de rendements » et les dépenses récurrentes (ordinaires).

A en croire Taondyandé et al (2012 : 16) dans l'espace UEMOA, les dépenses publiques agricoles sont orientées majoritairement vers les investissements dans les pays sahéliens tandis que les dépenses courantes prédominent dans la plupart des pays côtiers (entre 2004 et 2007).

Cependant, les investissements sont essentiels pour la modernisation du secteur. Il est donc du rôle des budgets publics de réaliser les infrastructures économiques dont le secteur agricole a besoin comme les aménagements, l'irrigation, etc.

Les budgets nationaux alloués au secteur proviennent des ressources propres et celles mises à la disposition des Etats par leurs partenaires bilatéraux ou multilatéraux. L'orientation de ces ressources en fonction des sous-secteurs agricoles est erratique. De ce fait, la désagrégation des dépenses fait ressortir la part prépondérante du sous-secteur des productions végétales au détriment de l'élevage, la pêche et la foresterie d'une part et, d'autre part une allocation importante aux aménagements hydro-agricoles et à l'irrigation au Burkina Faso et au Mali (Taondyandé et al, 2012 : 19).

Le financement public se fait par le biais des programmes nationaux de développement agricole et/ou par l'entremise d'institutions financières spécialisées.

Outre, les financements publics permettant de répondre à la dimension de bien public de la sécurité alimentaire, le développement agricole nécessite d'importants investissements privés. Ces investissements sont essentiellement assurés par les structures d'intermédiation financière que sont les banques et les systèmes financiers décentralisés.

➤ Le financement intermédié

Le financement intermédié est essentiellement assuré par les banques commerciales et les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

• Les banques commerciales

Dans l'espace UEMOA, l'effectif des banques est relativement important. En fin d'exercice 2014, l'on comptait 108 banques dont 97 généralistes et 11 spécialisées (BCEAO, 2014 :27). Parmi les banques spécialisées, seules trois institutions interviennent spécifiquement dans le secteur agricole.

Généralement, l'intervention des banques commerciales dans le secteur agricole prend deux formes :

La forme d'intervention directe consiste à financer quelques filières agricoles à travers des crédits aux exploitants, mais les banques n'ont pas d'autres produits spécifiques ciblés sur les activités agricoles. Les clients, dans ce cas, sont quelques grands producteurs mais la majorité reste des petites exploitations. Cependant, l'absence de garantie reste un frein important.

L'intervention directe est subordonnée à la capacité de la banque à se décentraliser en milieu rural, mais le coût de la décentralisation et du suivi de crédit en milieu rural profond reste un frein important. De ce fait, les banques se replient sur le refinancement de la microfinance (UNCDF, 2014 : 7).

La forme de refinancement permet donc à la banque de toucher sa clientèle rurale. Ainsi, la banque peut créer en son sein, ou étroitement rattachée à elle, une unité spécialisée qui développe les techniques de la microfinance. Selon Wampfler (2001 :4), ce type d'initiative est le plus souvent développé par les banques dans un rayon géographique proche de leurs guichets, en zone urbaine ou péri urbaine. Il vise souvent des publics féminins et ne touche alors le financement de l'agriculture qu'à travers les productions agricoles des femmes (maraîchage, embouche). Il peut s'agir également d'un refinancement d'une

Structure Financier Décentralisé intervenant en milieu rural. Il se fait à des conditions négociées qui, jusqu'à un certain point, pourront s'assouplir à mesure que la confiance se consolide.

De ce qui précède, il ressort donc que l'intervention de la banque dans le financement rural est limitée par le manque de garanties réelles des clients. D'où la nécessité d'un financement décentralisé.

- Le Système Financier Décentralisé

Encore appelé « institution de microfinance », le système financier décentralisé est une institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers. Fin 2011, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) recensait 759 institutions de microfinance touchant près de 11,6 millions de bénéficiaires. Les SFD sont très présents dans le secteur agricole. Ils tentent d'adapter leurs modalités d'accès à l'épargne et au crédit, ainsi que leurs exigences de garantie aux contraintes des populations par des innovations.

Cependant la microfinance s'est concentrée jusqu'ici sur le développement du crédit de court terme. A quelques exceptions près, les portefeuilles de crédit des SFD peinent à se diversifier en une large gamme de crédits et la possibilité de combinaison de différents crédits par un même exploitant agricole reste une procédure que la plupart des institutions financières estiment être trop risquée et trop complexe à gérer (UNCDF, 2014 : 7).

2.2.2. Les sources exogènes

- Les Partenaires Techniques et Financiers

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) jouent un rôle important dans le financement de l'agriculture dans l'espace UEMOA. Leur soutien intervient dans le cadre de l'aide bilatérale ou multilatérale. En effet, les études révèlent qu'une part importante des investissements dans les dépenses agricoles nationales est assurée par l'aide publique au développement. Sur la période 2003-2007, à l'exception du Sénégal qui a financé en moyenne 50% de ces investissements agricoles sur ressources internes, les autres pays sahéliens n'assurent que moins de 25% des investissements agricoles à l'aide des ressources internes (23% au Mali, 16% au Burkina Faso et 2% au Niger). En revanche, la part des ressources internes dans les investissements agricoles atteint 57% en Côte d'Ivoire, 48% au Bénin et 42% au Togo (Taondyandé et al, 2012 : 17).

Les PTF financent des programmes nationaux tels que l'appui aux services agricoles, l'appui à la restructuration des filières, le développement des petites et moyennes entreprises, des projets directement liés au développement rural et à tous les secteurs d'intervention.

De plus, derrière les banques et les IMF, ce sont souvent les PTF qui sont à l'origine des partenariats entre les deux institutions. Dans les pays où des banques de développement et des banques agricoles sont encore présentes, un même partenaire soutient souvent les deux catégories d'institutions (Wampfler, 2001 : 11)

- Les banques et fonds régionaux de développement

Deux banques régionales de développement coexistent dans la sous-région : la Banque Ouest Africaine de Développement de l'UEMOA et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO. Ces deux institutions interviennent à divers niveaux du financement agricole, notamment à travers le soutien des programmes nationaux et régionaux.

A côté de ces banques, subsistent des fonds de développement. Aujourd'hui, le FRDA est le seul instrument public régional opérationnel destiné spécifiquement au secteur agricole.

Il est donc clair que beaucoup d'acteurs interviennent dans le financement agricole, même si l'efficacité de leurs actions reste à évaluer. Quels sont alors leurs outils spécifiques d'intervention ?

2.2.3. Les outils/formes de financement agricole

Les outils financiers dans le secteur agricole sont divers et varient en fonction des acteurs du financement. Il existe de nombreuses façons de classer en catégories les divers mécanismes et outils financiers qui peuvent être utilisés. Dans le cadre de notre étude qui concerne un fonds régional, nous allons nous intéresser aux outils fréquemment utilisés par les grandes institutions financières pour les actions de financement au niveau supranational. Ainsi Braun et al (2012 : 7) propose pour les fonds régionaux, essentiellement deux outils pour un financement dans les chaînes de valeur agricole. Il s'agit des garanties de prêts et des subventions ciblées.

Les garanties de prêts sont proposées par des tiers (public et privé) afin d'attirer des financements par la réduction des risques des prêts. Les fonds de garantie peuvent donc servir à développer des produits d'assurance agricole ou au partage de risque de portefeuilles bancaires dédiés au secteur agricole. Les garanties proposées sont en principe combinées à d'autres instruments financiers et peuvent provenir d'acteurs du secteur privé ou public afin de soutenir les activités de crédit dans le secteur agricole (Miler, 2013 : 66)

Les subventions ciblées sont des outils utilisés au titre des primes d'assurance et de la diffusion d'informations sur les produits bancaires et d'assurance innovants (Braun et al, 2012 : 7). En outre, l'outil subvention peut également servir à la formation des institutions financières et des organisations de producteurs en matière de finance agricole.

Dans tous les cas, les bénéficiaires du crédit engendré par le déploiement de ces outils sont essentiellement de petits exploitants agricoles, des organisations d'agriculteurs et de petites et moyennes entreprises agroalimentaires.

En dehors de ces deux outils, d'autres formes de financement conviennent aux actions des Fonds régionaux. Ainsi :

La bonification des taux d'intérêts fait partie des instruments utilisés largement à travers le monde pour développer l'agriculture. Selon Nouri et al (2015 : 13), la bonification des taux consiste en la distribution de prêts aux bénéficiaires finaux à des taux inférieurs à ceux du marché. C'est une forme de subvention qui présente des spécificités. Son montant est proportionnel au montant emprunté. Elle est distribuée par

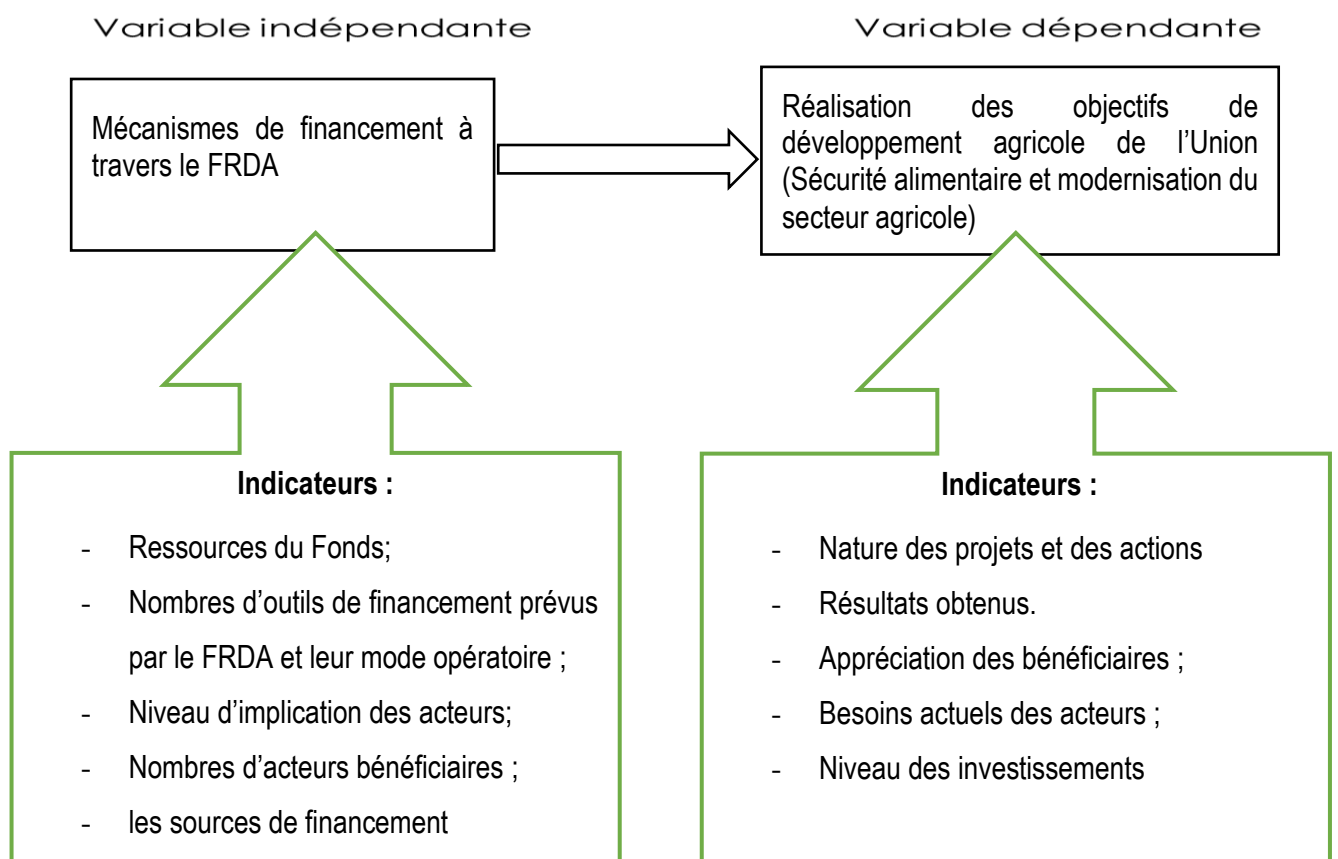
l'intermédiaire d'institutions financières et le choix de ses bénéficiaires est soumis à l'appréciation du dossier par l'institution financière.

Enfin, les Lignes de crédits visent à renforcer la capacité des institutions financières à faire du crédit de moyen et long terme à l'agriculture, à des taux compatibles avec la faiblesse relative de la rentabilité des activités agricoles, en les dotant de ressources longues à taux concessionnel.

✚ Identification des variables de l'étude

La relation entre les variables et indicateurs utilisée dans le cadre de la recherche se présente comme suit :

Figure 2: Variables et indicateurs



Source : Auteur

De ce chapitre consacré aux politiques agricoles et financement agricole, nous retenons qu'il est important de concevoir des politiques agricoles cohérentes pour permettre au secteur agricole de jouer pleinement son rôle dans la croissance économique des pays de la sous-région. La mise en œuvre de ces politiques nécessite l'opérationnalisation des instruments spécifiques pour le financement des actions prioritaires et indispensables. Ainsi, un outil régional de financement trouve son intérêt dans la mise en cohérence et la complémentarité des actions nationales. C'est dans cette vision, que s'inscrit le Fonds

Régional de Développement Agricole (FRDA) qui fait l'objet de notre recherche et dont le prochain chapitre sera consacré. Aussi, les concepts et approches identifiés dans cette revue permettent-ils d'élaborer les grilles d'entrevue et d'analyse adaptées à la démarche méthodologique adoptée dans le cadre de cette recherche.

3. Le Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) de l'UEMOA

Notre étude n'a été possible que grâce à une démarche méthodologique précise. Le présent chapitre décrit les méthodes et outils utilisés. Il propose, en outre la description du « cas d'étude ».

3.1. Démarche méthodologique de l'étude

3.1.1. Méthode de recherche : l'étude de cas

L'étude de cas est une méthode de recherche largement utilisée en sciences de la gestion. Elle peut être définie comme « l'étude approfondie d'un ou très peu d'objet de recherche, ce qui permet d'obtenir une connaissance vaste et détaillée de ces derniers » (Benavant, 2005 : 2). En effet, l'étude de cas est un outil qui permet d'étudier une situation spécifique dans un environnement complexe. Elle présente l'avantage de fournir une analyse en profondeur des phénomènes dans leur contexte, d'offrir la possibilité de développer des paramètres historiques et permet d'assurer une forte validité interne; les phénomènes relevés étant des représentations authentiques de la réalité étudiée (Gagnon, 2012 :3). Cependant, elle repose sur un nombre relativement limité de cas, soulevant ainsi la question de la rigueur scientifique et de la validation des résultats produits par ce type de recherche (Alexandre, 2013 : 26). En dépit de cette faiblesse, la méthode de l'étude des cas nous paraît la mieux adaptée à notre recherche. En effet, nous cherchons à produire une connaissance détaillée et précise de notre objet d'étude dans son contexte. Et ce, dans l'optique de proposer des solutions idoines aux problèmes identifiés. Notre recherche de type exploratoire, vise donc à analyser les mécanismes financiers et les modalités d'intervention du FRDA en tant qu'instrument de mise en œuvre d'une politique agricole régionale tout en n'occultant pas son contexte marqué par l'existence d'autres politiques agricoles nationales et régionales dans la sous-région. Cette analyse a procédé par une étude sur le terrain pour bien cerner les contours de la gestion du Fonds. Aussi, pour mieux étudier le cas, une approche mixte c'est-à-dire à la fois quantitative et qualitative a-t-elle été adoptée.

L'approche quantitative a servi à tester la proposition de recherche 1 à savoir: « P1 : la création d'un Fonds spécifique pour le secteur agricole se justifie pour l'atteinte des objectifs de modernisation et de sécurité alimentaire de la Politique Agricole de l'UEMOA ». Ainsi les données quantitatives collectées ont permis de mesurer les critères d'efficacité et d'efficience du Fonds.

L'approche qualitative a surtout permis de vérifier les propositions 2 et 3 de la recherche à savoir P2 : « la mobilisation de ressources innovantes facilite l'opérationnalisation intégrale du FRDA ». P3 : « l'implication des principaux acteurs améliore la gouvernance du Fonds ». Les données qualitatives collectées sont relatives à l'appréciation des actions du Fonds par ses principaux acteurs et bénéficiaires. Ces données ont donc servi à dresser le bilan SWOT du FRDA et à mesurer le critère de pertinence.

De ce fait, cette approche mixte nous a permis de bien élucider les actions du FRDA sur une période de cinq ans allant de 2011 à 2015.

3.1.2. Technique de collecte des données

Trois instruments de collecte ont servi à la collecte des données de la recherche : l'analyse documentaire, l'entrevue et l'observation directe.

► La recherche documentaire

Elle s'est effectuée à deux niveaux. Il s'est agi d'une documentation générale pour mieux appréhender les stratégies de financement en cours de mise en œuvre dans la sous-région ouest africaine et d'une documentation spécifique sur l'instrument financier de la politique agricole de l'UEMOA, qui constitue notre « cas » d'étude.

Pour la documentation générale, une série de documents a été passée en revue : des politiques agricoles régionales et nationales, aux documents de programmes/projets, des rapports d'étude et principaux règlements pris dans le secteur agricole dans la perspective d'une meilleure compréhension des différentes interventions.

En ce qui concerne la documentation spécifique sur le « cas » d'étude : une revue documentaire approfondie a été réalisée sur le Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA). Pour y arriver, différentes études, rapports et règlements sur le FRDA ont été analysés.

Ainsi, les données essentiellement secondaires collectées dans cette recherche documentaire ont été obtenues à travers les publications de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et, dans une moindre mesure, dans la littérature d'autres institutions telles que la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la BCEAO et le Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA).

► L'entrevue semi structurée

L'entrevue s'est faite sur la base d'un échantillonnage non probabiliste. En effet, pour avoir des données pertinentes à la recherche, nous avons préféré collecter les informations directement auprès des principaux acteurs concernés. Des outils de collecte spécifiques ont été administrés à trois groupes d'acteurs.

1^{er} groupe: Il s'agit des responsables de programmes à la commission de l'UEMOA. L'idée était de mieux comprendre les interventions du Fonds, notamment en ce qui concerne sa composante 3 relative au financement des investissements et programmes régionaux.

2^{ème} groupe: Les Organisations Professionnelles Régionales (OPR). Il s'agit du Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) et de l'Association pour la Promotion de l'Élevage dans le Sahel et en Savane (APESS). Ces deux réseaux couvrent tout l'espace UEMOA et représentent bien les bénéficiaires finaux des actions du FRDA que sont les producteurs agricoles. Les données collectées auprès des membres de ces réseaux présentent un double intérêt. Elles servent à évaluer l'appréciation de la gouvernance du Fonds par ses bénéficiaires et permettent en même temps d'identifier les demandes actuelles des organisations de producteurs pour les propositions d'amélioration.

3^{ème} groupe : Les banques commerciales d'envergure supranationale : Nous avons aussi rencontré deux institutions financières intervenant dans tous les Etats membres de l'UEMOA. Etant donné que le Fonds prévoit des partenariats avec les banques pour le développement de sa composante 1 relative au développement des systèmes agricoles, ces rencontres ont permis de collecter les demandes auprès de ces institutions pour une bonne prise en compte du secteur agricole dans leur portefeuille de crédits.

► Observation

L'observation directe, a concerné le recueil d'informations directement auprès de la cellule de gestion du FRDA, plus précisément auprès du Responsable. Un guide spécifique conçu à cet effet a facilité la collecte des informations complémentaires.

3.1.3. La méthode d'analyse

Les données recueillies ont été analysées à l'aide d'outils d'analyse de plus en plus privilégiés dans le champ du management. Il s'agit du SWOT, et des critères de performance.

► L'outil SWOT

C'est un outil d'analyse stratégique. Dans le cas de notre recherche, l'outil SWOT permet de synthétiser les informations issues du diagnostic organisationnel et institutionnel du FRDA à travers l'appréciation et l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces.

En effet, les forces sont les aspects positifs internes que contrôle la structure de gouvernance du Fonds, et sur lesquels on peut bâtir dans le futur. Les faiblesses quant à elles, constituent les aspects négatifs internes mais qui sont également contrôlés par le dispositif de gestion du Fonds, et pour lesquels des marges d'amélioration importantes existent.

Par ailleurs, les opportunités sont les possibilités extérieures positives, dont le Fonds peut éventuellement tirer parti, dans le contexte des forces et des faiblesses actuelles. Elles se développent hors de son champ d'influence.

Enfin, les problèmes, obstacles ou limitations extérieures qui peuvent empêcher ou limiter les actions du Fonds constituent des menaces.

L'intérêt de cet outil est qu'il permet de rassembler et de croiser les analyses internes (Forces et Faiblesses) et externes (Opportunités et Menaces) avec les environnements macro et micro du Fonds.

► Les critères de performance : Efficacité, Efficience et Pertinence

Dans le cadre de notre recherche, le critère d'efficacité nous permet de mesurer la réalisation des objectifs du Fonds à travers les résultats obtenus au niveau budgétaire, des différentes composantes, et outils de financement.

L'efficience mesure les résultats obtenus par rapport aux moyens mis en œuvre. Ainsi, ce critère d'efficience nous permet de vérifier le niveau de mobilisation des ressources financières, et le rapport coût/bénéfice des opérations.

Enfin, la pertinence mesure si les interventions correspondent aux besoins du groupe cible (producteurs) et leurs demandes actuelles pour une opérationnalisation intégrale du Fonds.

Par ailleurs, l'analyse des données quantitatives de la recherche s'est faite à l'aide de SPSS (Statistical Package for the Social Sciences) et Excel. Ces deux logiciels ont servi à l'analyse des données chiffrées.

3.1.4. L'apport du stage

Notre stage effectué au sein de la Direction de l'Agriculture (DDA) du Département de la Sécurité Alimentaire, de l'Agriculture, des Mines et de l'Environnement (DSAME) de la Commission de l'UEMOA a été déterminante pour la réalisation de cette étude. En effet, c'est la DDA qui est en charge de la gestion du Fonds Régional de Développement Agricole. Ce stage a été doublement bénéfique pour la recherche, en ce sens qu'il nous a permis de faire la collecte des informations et de participer à quelques activités de gestion du Fonds.

► Collecte des informations

Elle a été possible grâce à la mise à notre disposition des principaux documents sur le sujet étudié. Les échanges réguliers avec le responsable du FRDA qui fut notre encadrant et les entretiens avec les responsables de programmes de la Politique Agricole de l'UEMOA nous ont permis de disposer d'informations pertinentes pour la recherche. Aussi, la mise en contact avec les autres parties prenantes (organisations de producteurs et banques) a-t-elle facilité le recueil de données complémentaires.

► Participation aux activités de gestion du FRDA

Au cours du stage nous avons participé à une activité phare entrant dans le cadre des actions du Fonds. Il s'agit de la réunion du Comité Consultatif Régional des Filières Agricoles qui est un espace de consultations des différents acteurs professionnels impliqués dans la mise en œuvre de la Politique Agricole de l'UEMOA en vue d'échanger sur les avancées et les difficultés rencontrées au cours d'un exercice. En outre, nous avons contribué à l'évaluation technique des dossiers de manifestations d'intérêt de deux études régionales dans le cadre de l'opérationnalisation de deux outils financiers du FRDA.

Ainsi, la participation à ces différentes activités a renforcé notre compréhension des différentes interventions de notre objet d'étude.

3.2. Présentation du FRDA

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA) a adopté en 2001 sa politique agricole dénommée Politique Agricole de l'Union (PAU). Pour la mise en œuvre de cette politique, différents instruments ont été prévus dont le Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) qui en est l'instrument financier. Ce Fonds a été adopté en 2006 par acte additionnel et son opérationnalisation effective en 2011.

3.2.1. Objectifs et champs d'intervention

Le Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) vise la réalisation des objectifs assignés à la Politique Agricole de l'UEMOA, en contribuant au financement du secteur agricole de l'Union. Ainsi, le

Fonds a pour objectifs spécifiques de financer les actions, les projets, les programmes et les structures visant :

- l'adaptation des systèmes de production et l'amélioration de l'environnement de la production
- l'approfondissement du Marché Commun dans le secteur agricole et la gestion des ressources partagées ;
- l'insertion de l'Agriculture de l'Union dans le marché régional et mondial

Pour atteindre ces objectifs, les interventions du FRDA portent sur le financement des actions prioritaires définies par l'Union relatives à l'agriculture, l'élevage, la pêche et la foresterie. Dans ce cadre, le Fonds intervient principalement suivant les composantes que sont (i) l'appui au développement des systèmes de financement agricole; (ii) l'appui au renforcement des capacités ; et (iii) les investissements institutionnels régionaux.

3.2.2. Actions éligibles et bénéficiaires

Sont éligibles aux ressources du Fonds, les actions prioritaires concourant à la mise en œuvre de ses trois principales composantes suivantes :

➤ Composante 1 : Développement des systèmes de financement agricole

Dans le cadre de cette composante, l'intervention du Fonds consiste à appuyer le développement d'un système de crédit agricole performant et à améliorer l'environnement du crédit pour la sécurisation de la production et des producteurs face aux risques liés à l'activité agricole, ainsi que pour l'accroissement de la productivité et la modernisation de l'Agriculture. Pour ce faire, les ressources mises à la disposition des Institutions Financières de Développement sont destinées aux actions ci-après :

- Aménagements fonciers, forestiers et agroforestiers, de pêche et d'aquaculture
- Infrastructures et équipements agricoles
- Production et approvisionnement en intrants agricoles
- Transformation, conservation et commercialisation des produits agricoles
- Lutte contre les maladies animales et végétales et les prédateurs.

➤ Composante 2 : Renforcement des capacités

Elle vise à appuyer la mise en œuvre et renforcer les capacités opérationnelles et d'intervention des structures institutionnelles. A ce titre, les actions éligibles au financement du Fonds sont :

- Formation pour la gestion des exploitations agricoles et des organisations professionnelles agricoles ainsi que pour la gestion durable des ressources naturelles
- Constitution d'organisations professionnelles à vocation régionale
- Organisation de circuits de commercialisation intracommunautaires et avec les Etats
- Formation aux négociations internationales agricoles

- Professionnalisation des Systèmes Financiers Décentralisés
- Diffusion des technologies.

➤ Composante 3 : Investissements institutionnels régionaux

Elle consiste à soutenir des actions à effet structurant à même de catalyser des investissements productifs régionaux. Les actions éligibles sont les suivantes:

- Etudes à caractère régional pour la réalisation de programmes intégrateurs et la validation de leurs résultats
- Programmes de recherche appliquée à dimension régionale
- Contrepartie de projets publics transfrontaliers financés sur ressources extérieures, à titre remboursable
- Programmes d'appui institutionnel aux structures nationales et régionales chargées des activités de contrôle de qualité et de surveillance zoo sanitaire et phytosanitaire
- Dispositifs institutionnels régionaux de mise en œuvre de la Politique Agricole de l'UEMOA.

Ainsi, selon la nature des actions éligibles, les bénéficiaires du Fonds sont : les Etats membres, les collectivités locales, les organisations socioprofessionnelles du secteur agricole, les petites et moyennes entreprises du secteur agricole, les micros entreprises agricoles et les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

3.1.3. Principes et formes d'intervention

Les modalités d'intervention du FRDA obéissent aux principes ci-après :

- ❖ Principe de programmation qui inscrit les interventions du Fonds dans un cadre programmatique pluriannuel, c'est-à-dire un document cadre.
- ❖ Principe de concentration : les ressources du Fonds sont concentrées sur les priorités d'un document-Cadre de programmation
- ❖ Principe de partenariat : qui consiste à intervenir en étroite collaboration avec les autres acteurs. Ce partenariat vise à développer la complémentarité et la synergie des actions des différents intervenants qui poursuivent un but commun.
- ❖ Principe d'additionnalité : les ressources du Fonds viennent en complément aux efforts consentis par l'Etat.

Les outils d'intervention du Fonds sont de trois sortes:

- ❖ Prêts bonifiés et garanties : pour les infrastructures à caractère économique et social
- ❖ Subventions : pour le renforcement des capacités et activités créatrices d'emploi, de revenus.
- ❖ Frais partagés et les bonifications : pour les investissements et projets régionaux

3.1.4. Ressources du Fonds

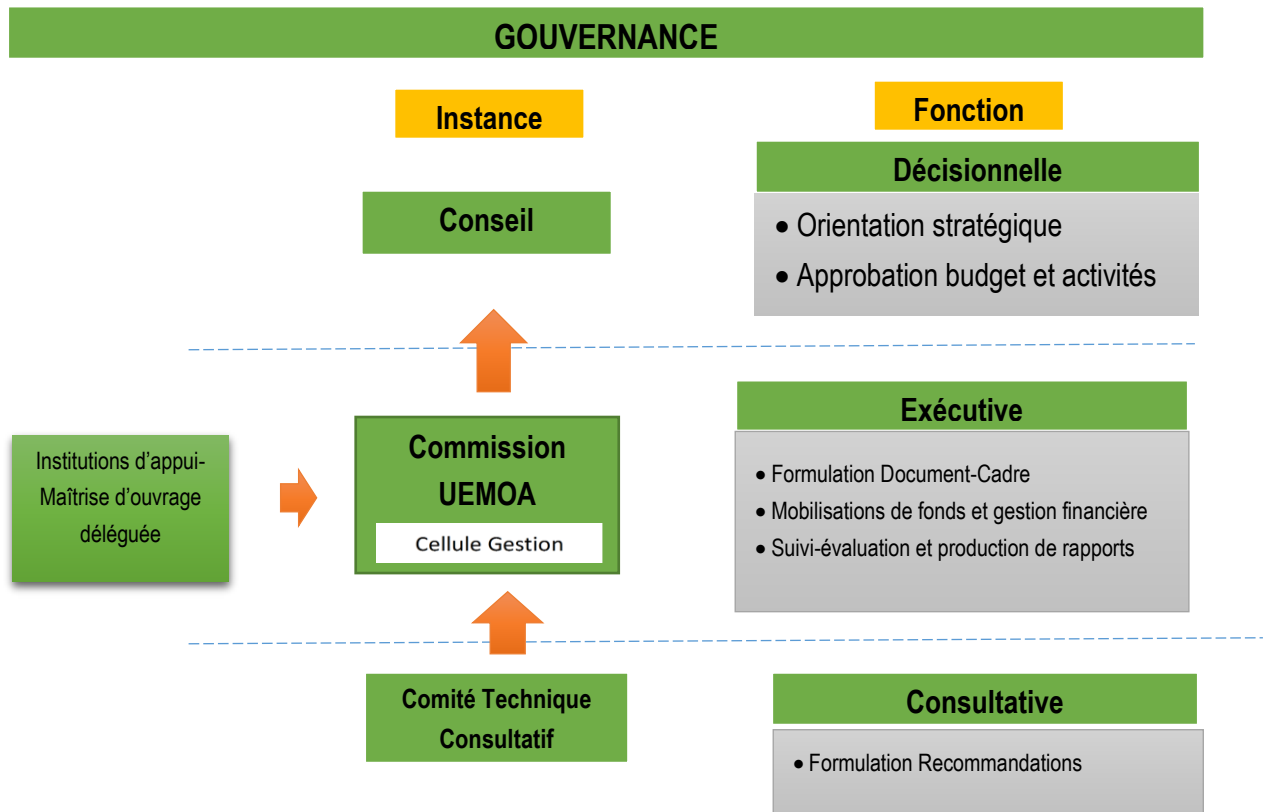
Le Fonds est alimenté par des dotations provenant des ressources propres de l'Union et de toute autre ressource interne à laquelle l'Union aura recours. Le Fonds peut également recevoir toute ressource

extérieure qui lui serait spécifiquement destinée (ressources d'emprunt de subvention de la coopération bilatérale, multilatérale, dotations des Etats membres, etc.).

3.1.5. Gouvernance

La structure de gouvernance du Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) se présente comme suit :

Figure 3: Gouvernance du FRDA



Source : UEMOA 2014

4. Analyse des mécanismes de financement du Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) de l'UEMOA

Ce chapitre présente les résultats de recherche du mémoire. La première section repose sur l'analyse diagnostique du FRDA. Ensuite la deuxième évalue la performance du Fonds. Enfin, la troisième identifie des pistes de recommandations pour l'amélioration des interventions du Fonds et propose un cadre de mise en œuvre de ces recommandations.

4.1. Analyse diagnostique organisationnelle et institutionnelle du FRDA : le FRDA en tant qu'instrument financier de la PAU

Ce diagnostic a été réalisé sur la base de la documentation et du dépouillement des données recueillies lors des entretiens. Il prend en compte les aspects organisationnels et institutionnels du FRDA à travers une analyse interne et externe. Ainsi, l'analyse SWOT a permis de faire ressortir les forces, faiblesses, opportunités et menaces.

4.1.1. Analyse interne

Elle est structurée autour de trois critères d'analyse : l'organisation, le fonctionnement et les ressources.

- Organisation

Le Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) a été créé par Acte Additionnel N°03/2006, complété par le Règlement n°06/2006/CM/UEMOA fixant les modalités d'intervention, d'organisation et de fonctionnement du Fonds destiné au financement de la Politique Agricole de l'Union.

De nos résultats de recherche, il ressort que le Fonds ne dispose pas d'outils de gestion propres à ses activités depuis son opérationnalisation en 2011. Il fonctionne encore sur la base des procédures générales de gestion en vigueur au sein de la Commission qui sont peu adaptés à ses spécificités.

Cependant, un manuel de procédure et un cadre programmatique pluriannuel ont été élaborés courant 2015, le processus de validation de ces documents est en cours. Le manuel de procédure prévoit par ailleurs des procédures de suivi-évaluation des activités du Fonds.

La programmation des activités est faite à travers le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) de la Commission et dans un format budgétaire spécial annuel. Ce dernier constitue le budget pour la mise en œuvre des actions engagées dans le cadre de la Politique Agricole de l'Union. Les activités financées sont ainsi retracées dans des rapports périodiques d'activités du Département de la Commission en charge de la gestion du Fonds.

- Fonctionnement

Le Règlement du FRDA prévoit un Comité technique consultatif présidé par le Commissaire en charge de l'Agriculture et composé des membres des représentants de la Commission, et des institutions sœurs comme la BOAD et la BCEAO. Ce comité a pour rôle de donner son point de vue sur les programmations financières à travers le CBMT et les budgets annuels. Il donne des recommandations au FRDA sur la

base des expériences de la BOAD en matière de financement agricole et rural et les priorités dans l'Union relatives aux trois composantes du Fonds.

De nos observations, on constate que ce comité n'est pas encore formalisé, mais un projet de règlement d'exécution portant organisation du fonctionnement de ce comité est en cours d'élaboration. Tout compte fait, les représentants de la BOAD et de la BCEAO prennent régulièrement part aux activités du FRDA.

- Ressources

En termes de ressources humaines, le dispositif de direction du FRDA proposé par l'étude de faisabilité prévoit sept (7) membres pour l'équipe de gestion du Fonds. Ce dispositif a été revu dans le manuel de procédures en cours d'adoption qui préconise plutôt une équipe de 4 personnes constituée d'un Responsable, un chargé de programmes, un chargé de suivi évaluation et un assistant administratif et financier.

Mais force est de constater que seul le Responsable assure la gestion de toutes les activités du Fonds. Ainsi, le manque de ressources humaines affectées à la gestion des activités opérationnelles peut compromettre la réalisation des objectifs assignés au Fonds.

Sur le plan financier, les ressources du FRDA proviennent exclusivement des ressources propres de la Commission de l'UEMOA. L'affectation des ressources du FRDA aux différentes activités se fait sur la base de la programmation, mais on remarque aussi la prise en compte des urgences en matière de sécurité alimentaire lors de l'exécution budgétaire.

4.1.2. Analyse externe

L'analyse externe a consisté à apprécier les contextes politique, économique et socio-culturel dans lesquels évolue le FRDA.

- Contexte politique

Le FRDA en tant qu'un instrument financier de la Politique Agricole de l'UEMOA, consacre ses actions au développement du secteur agricole des huit Etats membre de l'Union. Cependant, chacun de ces Etats disposent également de sa politique agricole nationale. De plus, d'autres politiques régionales (CEDEAO, UA) et des programmes des acteurs non étatiques s'appliquent à l'espace UEMOA. Cette situation constitue à la fois une opportunité et une menace pour la portée des actions du FRDA. Il s'agit d'une opportunité dans la mesure où ces différentes initiatives peuvent concourir à améliorer le déficit de financement du secteur dans l'espace régional. Par contre, le manque de synergies entre les acteurs et la dispersion de ces initiatives constituent une menace pour l'ancrage du Fonds dans les Etats Membres.

- Contexte économique

Le FRDA dans sa configuration actuelle est sous menace des restrictions budgétaires au niveau intergouvernemental due à la récession économique généralisée dans la mesure où ses ressources proviennent uniquement des Fonds propres de l'Union. Par contre, la volonté de quelques partenaires

financiers à soutenir le Fonds pour l'atteinte des objectifs de développement agricole dans l'espace régional constitue une opportunité pour le Fonds.

- Contexte socio-culturel

Sur le plan socio-culturel, le FRDA évolue dans un contexte marqué par la prépondérance des exploitants agricoles familiaux. Cependant, les expériences passées marquées par une mauvaise gestion des crédits agricoles par ces derniers peut constituer une menace pour l'atteinte des objectifs du Fonds, notamment en ce qui concerne le développement du financement privé.

4.1.3. Résumé des résultats du diagnostic : Forces et Faiblesses / Opportunités et Menaces

Des analyses précédentes, il ressort donc que le Fonds Régional de Développement en tant qu'instrument de financement de politique, présente des points forts et faibles, de même que des opportunités et menaces dans ses aspects organisationnels et institutionnels. La maîtrise suivante résume l'essentiel des éléments de diagnostic.

Tableau 4: Analyse SWOT du FRDA

Strengths (Forces)	Weaknesses (Faiblesses)
<ul style="list-style-type: none"> - Fort engagement politique par la création d'un instrument financier spécifique au secteur agricole - Adoption d'un règlement portant modalités d'organisation du Fonds - Financement de grands investissements régionaux (aménagement et construction de magasins) et des actions de promotion des filières agricoles porteuses. - Soutien aux activités des organisations professionnelles agricoles et des centres de recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les principaux documents de gestion (manuel de procédures, cadre programmatique) spécifiques au Fonds ne sont toujours pas adoptés - Le Comité technique consultatif prévu par le règlement et les comités nationaux ne sont pas encore formalisés - Toutes les composantes ne pas encore opérationnelles - Insuffisance de ressources humaines dédiées à la gestion du Fonds - Pas de mobilisation de ressources financières externes pour l'abondement du Fonds à ce jour
Opportunities (Opportunités)	Threats (Menaces)
<ul style="list-style-type: none"> - Volonté de quelques PTF à soutenir le FRDA - Implication de différents acteurs dans le secteur agricole régional 	<ul style="list-style-type: none"> - La dispersion des programmes de financement agricole dans la sous-région - La faible capacité des partenaires à proposer des offres de financement adaptées aux besoins au monde rural

De l'analyse SWOT, on peut déduire que le FRDA a un certain nombre d'acquis, notamment le soutien politique traduit par les dotations financières annuelles au Fonds. Cependant, les faiblesses constatées

ne sont pas de nature à faciliter l'opérationnalisation intégrale de toutes les composantes du Fonds. D'autant plus que les principaux documents de gestion ne sont toujours pas adoptés pour permettre au FRDA de jouer pleinement non seulement son rôle d'instrument financier de la politique agricole de l'Union mais aussi d'outil de mobilisation de ressources financières additionnelles.

S'il est vrai que le FRDA dispose aujourd'hui d'une opportunité majeure qui est celle du désir de certains Partenaires Techniques et Financiers à participer à son abondement, il n'en demeure pas moins vrai que les faiblesses actuelles au niveau managérial ne permettent pas pour l'instant de tirer parti de cette opportunité. Enfin, les menaces actuelles doivent être minimisées pour permettre au FRDA de contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs de développement agricole dans l'espace UEMOA.

Ainsi, l'analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces du FRDA nous a permis de dresser le bilan global du Fonds sur les plans organisationnel et institutionnel. Qu'en est-il de sa performance technique actuelle. La suite de l'analyse des résultats issus de nos données de terrain nous permettra de répondre à cette question.

4.2. Analyse de la performance technique du Fonds Régional de Développement Agricole

A travers les critères d'efficacité, d'efficience et de pertinence, cette section analyse la performance technique du FRDA pour l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire et de modernisation du secteur agricole de l'espace UEMOA.

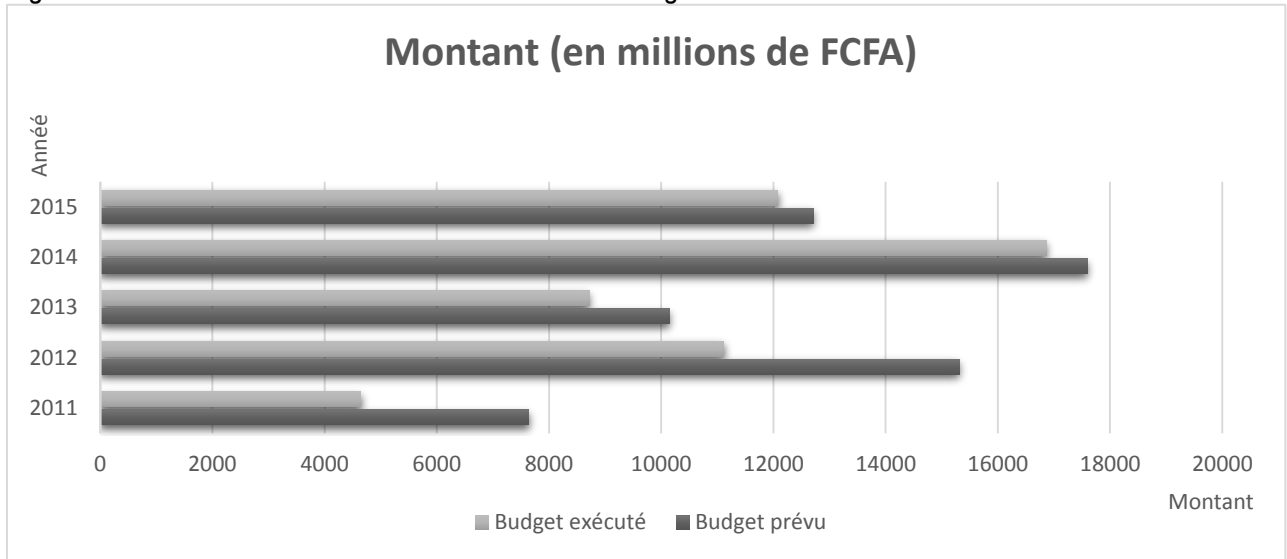
4.2.1. Efficacité du FRDA

Il s'agit de mesurer ici les résultats obtenus par rapport aux objectifs du Fonds. Cette analyse prend en compte l'évolution des dotations et l'exécution budgétaire, la mise en œuvre des différentes composantes et des principaux outils financiers du Fonds.

- Dotation et exécution budgétaire

Bien qu'ayant été adopté en 2006, l'effectivité des opérations du FRDA a été amorcée en 2011. Depuis cette année, l'allocation des budgets annuels s'est faite sur la base de montant forfaitaire en fonction des ressources disponibles. Ces budgets ont connu une croissance soutenue de 7,639 milliards à près 17,599 milliards de Francs CFA entre 2011 et 2015, soit une augmentation de 130%. La dotation la plus élevée étant celle de 2014. Cette croissance démontre l'engagement politique réel au niveau communautaire d'investir davantage dans le secteur. Cependant, ces budgets annuels n'ont jamais connu une réalisation totale. L'exécution budgétaire est passée de 61% en 2011 à 98% en 2015, enregistrant une amélioration progressive au fil des années. Le faible taux d'exécution au cours des premières années s'explique surtout par l'absence d'une équipe dédiée à la mise en œuvre et au suivi des opérations du Fonds. Ce qui a été corrigé à partir de la troisième année à travers la mise en place d'une cellule de gestion du Fonds.

Figure 4: Evolution du budget et niveau d'exécution

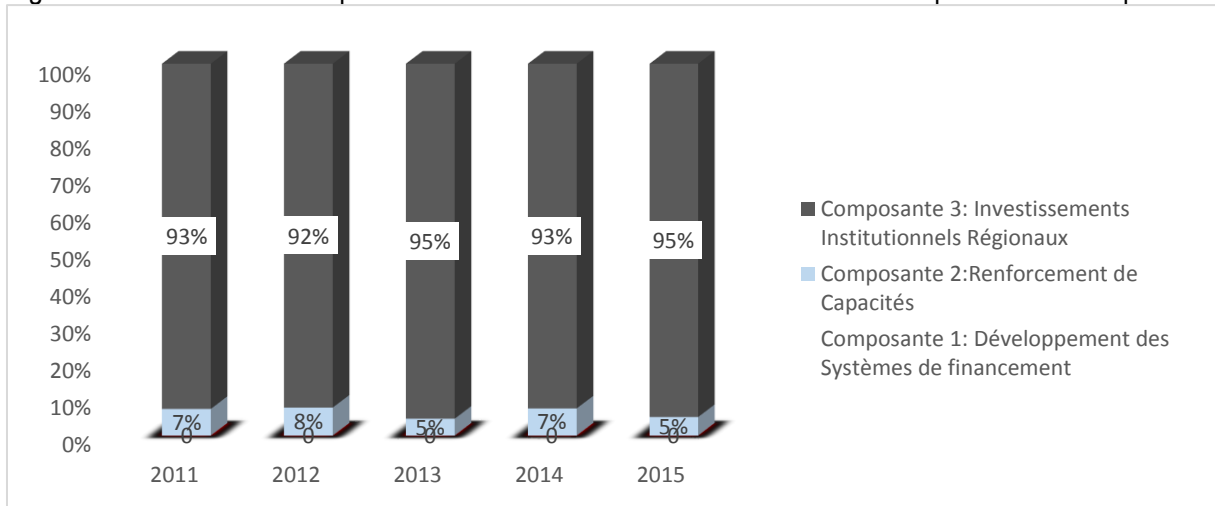


Source : Données tirées et traitées à partir des rapports de gestion du FRDA

- Financement par composante

Afin de mesurer les résultats obtenus par rapport aux objectifs dont la réalisation repose sur 3 composantes, notre analyse s'est basée sur la répartition des financements par composante d'actions réalisées. Ainsi, de 2011 à 2015, la moyenne des répartitions des ressources par composante du FRDA s'est présentée comme suit : Composante 1 : 0% ; Composante 2 : 6%, Composante 3 : 94%.

Figure 5: Répartition des financements par composante



Source : Données tirées et traitées à partir des rapports de gestion du FRDA

Ainsi nos résultats révèlent que :

La composante 3 du Fonds visant les investissements institutionnels régionaux a été jusque-là, la principale consommatrice des ressources du Fonds. En effet, près de 94% des financements y sont consacrés. Ce qui s'explique par la priorité accordée à la sécurité alimentaire dans l'espace communautaire à travers la réalisation de deux grands programmes pour l'augmentation des superficies

cultivées par la maîtrise de l'eau (aménagements agricoles) et l'accroissement des capacités de stockage des produits agricoles et alimentaires (magasins de stockage).

La composante 2 sur le Renforcement des Capacités n'a bénéficié que de 6% des financements sur la période 2011-2015. Les principaux bénéficiaires de ces actions sont les structures publiques des Etats membres et les Organisations Professionnelles Régionales. Le FRDA a mis en place des conventions de financements au profit de ces structures pour la réalisation de leur plan d'actions en lien avec les priorités de la PAU. Ainsi des conventions annuelles, bisannuelles voire triennales ont été signées avec le ROPPA, le RECAO, l'OPCIT, etc¹¹. Il en est de même pour les Etats Membres qui ont bénéficié des subventions pour la mise en œuvre des projets spécifiques (structuration des filières et autres, protection des végétaux, etc.).

La composante 1 relative au Développement des systèmes de financement n'a connu aucune réalisation sur la période d'étude. Cette composante visant à développer les opérations de prêts, les garanties financières et les bonifications d'intérêts afin de faciliter l'accès aux crédits pour les exploitations agricoles est toujours à la traîne. Cette situation s'explique par l'absence d'un dispositif clair de mise en place de ces opérations. En effet, l'opérationnalisation de cette composante nécessite l'externalisation de certaines activités (refinancement, prêts, garanties, etc.). Ce qui implique l'intégration de nouveaux acteurs notamment les institutions financières et de garantie.

- Les formes de financement utilisées

Nos résultats révèlent que la subvention a été la principale forme de financement utilisée par le Fonds depuis son opérationnalisation en 2011. C'est l'une des trois formes d'intervention prévue. La raison découle évidemment de la nature même des interventions effectuées. En effet, les activités financées jusque-là sont relatives aux investissements institutionnels régionaux et au renforcement de capacités. Ainsi, la presque totalité de ces subventions est allée aux Etats Membres de l'Union (près de 92%) sur la période 2011-2015. La commission (6%) et les organisations professionnelles régionales (2%) ont également bénéficié de ces financements sur la même période¹².

4.2.2. Efficience du FRDA

Dans cette section, il s'agit de voir si les résultats obtenus reflètent les moyens investis. Mais bien avant, la question de l'origine des ressources sera abordée.

- *Mobilisation des ressources financières du Fonds*

De nos entretiens, il ressort que les ressources du FRDA proviennent exclusivement des ressources propres de la Commission de l'UEMOA. Aucun partenaire financier ne participe pour l'instant à l'abondement du FRDA. Cependant, il est prévu dans les dispositions que le Fonds peut recevoir toute

¹¹ ROPPA : Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles en Afrique de l'Ouest

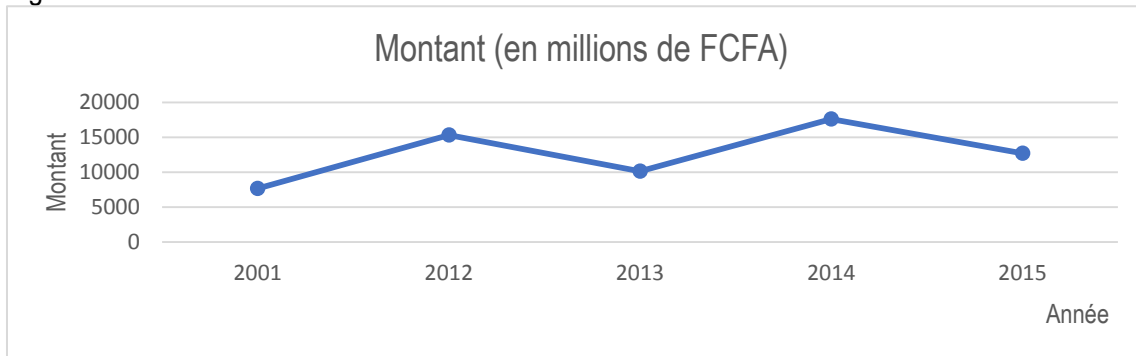
RECAO : Réseau des Chambres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest

OPICT : Organisation Professionnelle des Industries Cotonnières et Textiles des Etats membres de l'UEMOA

¹² Source des données: Données tirées du cadre programmatique du FRDA, UEMOA 2014

ressource externe qui lui serait spécifiquement destinée. Cette situation peut expliquer l'évolution en « dents de scie » des dotations budgétaires assujetties aux contraintes budgétaires.

Figure 6: Evolution des dotations annuelles



Source : Données tirées et traitées à partir des rapports de gestion du FRDA

L'absence de mobilisation des ressources externes pour l'abondement du Fonds s'explique également par l'inexistence pour le moment d'un manuel de procédures spécifique au Fonds. Ce qui peut entraîner la réticence des partenaires financiers à participer aux activités du Fonds.

- Efficience des interventions

Des actions réalisées dans le cadre de la composante 3 qui a consommée la plus grande partie des financements (94%) sur la période de l'étude, on remarque que l'essentiel des ressources a été affecté à deux programmes sur les huit financés. Il s'agit du programme de promotion et de gestion de la sécurité alimentaire et du programme d'aménagement et de maîtrise de l'eau pour l'agriculture. Ces deux programmes ont absorbé 77% du financement de la composante 3, soit 74% des ressources du Fonds de 2011 à 2015. Ce qui s'explique surtout par l'urgence de la mise en place des infrastructures productives dans les Etats Membres de l'Union suite aux effets de la crise alimentaire ayant affectée les Etats Membres en 2008. Ainsi, ces financements sur la base de subvention non remboursable sont allés essentiellement aux Etats Membres.

4.2.3. Pertinence du FRDA dans un contexte en pleine mutation

A ce niveau, il s'agit de voir si les interventions du FRDA correspondent réellement aux attentes des bénéficiaires finaux (producteurs agricoles) et d'évaluer les demandes actuelles des différents acteurs.

- Appréciation des bénéficiaires

De l'analyse des informations issues de nos entretiens avec les principaux réseaux d'organisations professionnelles régionales d'agriculteurs et d'éleveurs de l'espace UEMOA, il ressort que le FRDA est bien connu de ces réseaux d'organisations de producteurs.

En effet, le Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles (ROPPA) d'Afrique de l'Ouest a contribué activement à la création du Fonds par son plaidoyer. Ainsi, on a donc noté que toutes les organisations de producteurs de la zone UEMOA sont unanimes sur l'utilité et la justification du FRDA et de ses actions pour la modernisation du secteur agricole.

Cependant, ces réseaux considèrent que beaucoup de décisions de financement ont été prises sans réelle consultation des organisations de producteurs. Il manque donc une réelle implication des bénéficiaires dans les prises de décisions des choix et modes de financement.

Par ailleurs, les organisations de producteurs estiment que le FRDA a des acquis importants en matière de financement des projets régionaux. Mais son impact sur le financement des projets nationaux et notamment des cibles vulnérables que sont les exploitations agricoles familiales restent très faibles.

Ainsi, les producteurs de la sous-région déplorent le retard de la mise en œuvre des activités de la composante 1 du Fonds visant le développement des systèmes de financement (prêts, garanties, bonifications d'intérêt). Ils trouvent dans ce type de financement un levier qui permettra aux exploitations agricoles d'accéder à des financements plus conséquents du secteur bancaire pour leurs activités économiques.

- *Besoins actuels des acteurs*

Enfin, notre étude a analysé les besoins actuels des bénéficiaires du FRDA en matière de financement bancaire dans une optique d'amélioration de sa pertinence. Il s'agit notamment des producteurs agricoles à travers leurs organisations et des institutions financières (banque d'envergure régionale) qui représentent la potentielle interface entre le Fonds et sa cible. Ainsi, les demandes actuelles vis-à-vis du FRDA sont :

Pour les organisations de producteurs : il s'agit d'accéder aux financements à moyen et long terme à des taux d'intérêts raisonnables pour les besoins d'investissements agricoles. Les exploitants agricoles sollicitent également l'accès aux mécanismes assurantiels pour faire face aux différents risques liés aux activités du secteur.

Pour les institutions financières : il s'agit de disposer des ressources longues et concessionnelles pour être en mesure de répondre à toutes les demandes (prêts, assurances, etc.) du monde rural. Ces institutions réclament aussi des renforcements de capacités en matière de finance agricole pour être en mesure de développer des produits et services en phase avec les besoins des acteurs.

4.3. Discussion des résultats et pistes de solution pour l'amélioration des interventions du FRDA

Cette section décrit les insuffisances des mécanismes de financement du Fonds Régional de Développement Agricole et propose des pistes de solutions pour une opérationnalisation intégrale de toutes les composantes du Fonds.

4.3.1. Insuffisances des opérations du FRDA

La performance relativement moyenne du FRDA pour la réalisation des objectifs de développement dans l'espace UEMOA s'explique par les insuffisances observées dans la mise en œuvre de ses différentes actions. En effet, les analyses précédentes ont révélé un certain nombre de manquements qui freinent l'opérationnalisation intégrale de toutes les composantes et des mécanismes de financement prévus par le Fonds. Au nombre de ces insuffisances, on peut citer : l'absence d'activités de développement des

systèmes financiers, le manque de diversification des ressources financières et la faible implication des bénéficiaires.

- *Absence d'activités de développement des systèmes financiers au profit des exploitations agricoles*

La réalisation des objectifs du Fonds repose sur trois composantes d'actions que sont : le développement des systèmes financiers, le renforcement des capacités et les investissements institutionnels régionaux. Cependant les activités relatives aux systèmes financiers n'ont pratiquement pas connu de réalisation sur la période de l'étude. Or, le développement des systèmes financiers semble plus adapté pour corriger sensiblement le déficit de financement du secteur. De plus, les différentes interventions telles que les prêts, les garanties financières et bonification d'intérêt devraient faciliter l'accès au crédit pour les exploitations. En effet, la FAO (2013 : 66) soutient que les fonds de garantie peuvent servir à développer des produits d'assurance agricole ou au partage de risque de portefeuilles bancaires dédiés au secteur agricole. Ceci permettrait de soutenir les activités de crédit dans le secteur agricole. Par ailleurs, le développement des systèmes financiers nécessite la réalisation de certaines conditions préalables. Mais, on constate qu'il n'existe pas encore de cadre de mise en œuvre proprement défini. Aussi, les procédures d'intervention ne sont pas encore formellement adoptées.

- *Manque de diversification des ressources financières*

Les ressources financières utilisées par le Fonds proviennent d'une seule source, c'est-à-dire les fonds propres de la Commission, issus du Prélèvement Communautaire de Solidarité. Cette unique source est l'objet de contraintes budgétaires impactant les dotations annuelles du Fonds. Pour l'instant les impacts de ces variations ne sont pas perceptibles compte tenu du niveau des activités qui ne couvrent pas encore tout le champ d'actions du Fonds. Cependant, l'absence de mobilisation d'autres ressources est un risque pour l'opérationnalisation totale de tous les mécanismes de financement prévus par le Fonds. En effet, les travaux de Taondyandé et al (2012 : 19) démontrent que les budgets publics alloués au secteur agricole proviennent des ressources propres et celles mises à la disposition des Etats par leurs partenaires bilatéraux ou multilatéraux. Ainsi, au niveau régional, il y a lieu de penser à la mobilisation de ressources complémentaires pour permettre au Fonds de jouer pleinement son rôle de levier pour débloquer les financements privés pour les exploitations agricoles.

- *Faible implication des acteurs*

L'implication des acteurs pourrait améliorer l'atteinte des objectifs du Fonds. Mais force est de constater que le dispositif de gouvernance ne prévoit pas la participation des principaux acteurs que sont les organisations professionnelles agricoles dans le Comité Consultatif Régional. Cependant, il est reconnu que la réussite d'une politique agricole dépend en général de l'adhésion des principaux acteurs du secteur, c'est-à-dire, les agriculteurs (Levard, 2013 :17). Ainsi, étant donné que les mesures concernent ces derniers, leur participation à la gouvernance du Fonds pourrait améliorer la pertinence des actions du Fonds.

Face à ces insuffisances qui freinent la réalisation des objectifs de développement agricole, il paraît judicieux de proposer des pistes de solution pour l'amélioration de la performance globale du FRDA.

4.4.2. Pistes de solutions pour améliorer la performance globale du FRDA

L'amélioration des interventions du Fonds passe par la mise en œuvre d'actions prioritaires susceptibles de réduire les insuffisances constatées. Ces actions prioritaires sont : le développement d'un système de crédit adapté, la mobilisation de ressources innovantes et l'amélioration de la gouvernance du Fonds

- ✓ Développer davantage un système de crédit adapté (offre de financement agricole)

Le but de cette action est d'améliorer et de faciliter l'accès des exploitations agricoles aux produits et services au sein des institutions financières. En effet, cette action doit reposer sur la mise en place des partenariats, la définition des procédures et le renforcement des capacités des acteurs.

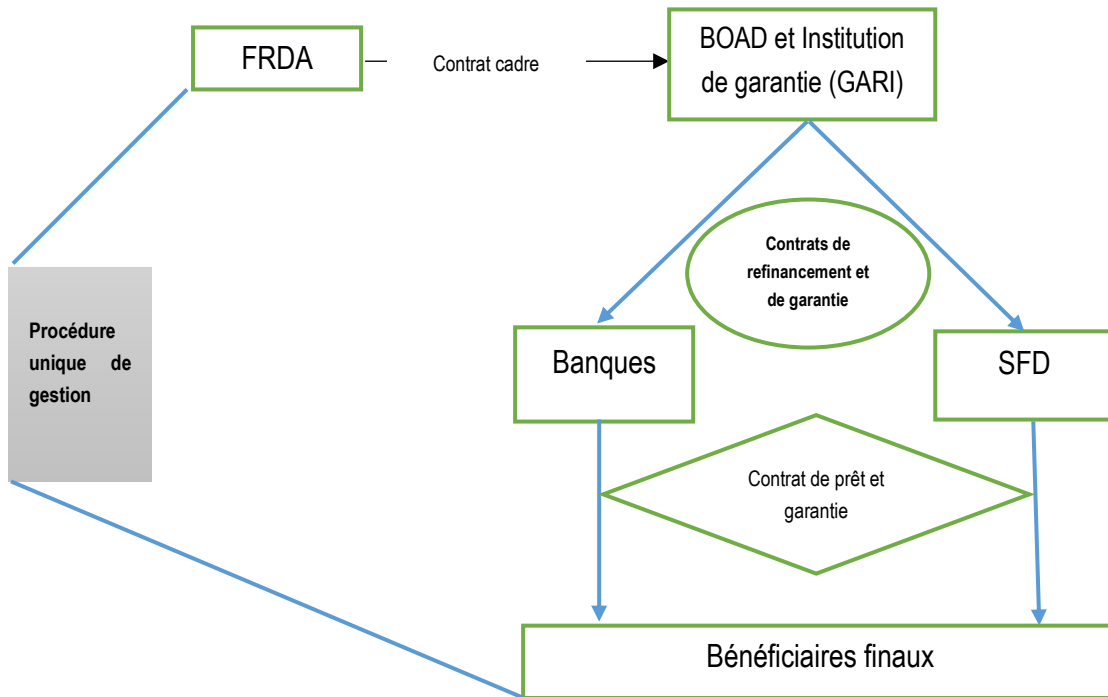
Le caractère régional du Fonds doit permettre à celui-ci de développer un partenariat avec les institutions financières, les institutions de garanties et les organisations professionnelles agricoles pour l'amélioration de l'offre de financement agricole. Déjà, le FRDA a identifié la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et une institution de garantie (Fonds GARI)¹³ pour servir d'institutions relais. Il s'agit également de coopter des institutions financières d'envergure régionale (banques et SFD) devant servir d'opérateur de terrain. Un appui technique devra être accordé également à chaque Etat membre pour la mise en place d'un fonds national pour servir de relais au FRDA dans chaque pays. Tout ceci, facilitera l'amélioration de l'offre de financement à travers les différentes interventions prévues telles que les prêts, les garanties financières et les bonifications d'intérêts.

Pour ce faire, le FRDA doit développer un manuel de procédures unique pour toutes les actions relatives au développement du financement privé.

Aussi, des actions de renforcement de capacités sont-elles nécessaires. Il s'agira de former les institutions financières partenaires du Fonds en matière de finance agricole pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle. Ces actions de formation doivent toucher également les bénéficiaires finaux (producteurs et organisations professionnelles) pour une meilleure gestion des crédits et des exploitations agricoles.

¹³ Fonds de Garantie des Investissements en Afrique de l'Ouest.

Figure 7: Partenariat du FRDA avec les institutions financières pour le développement d'un système de crédit adapté



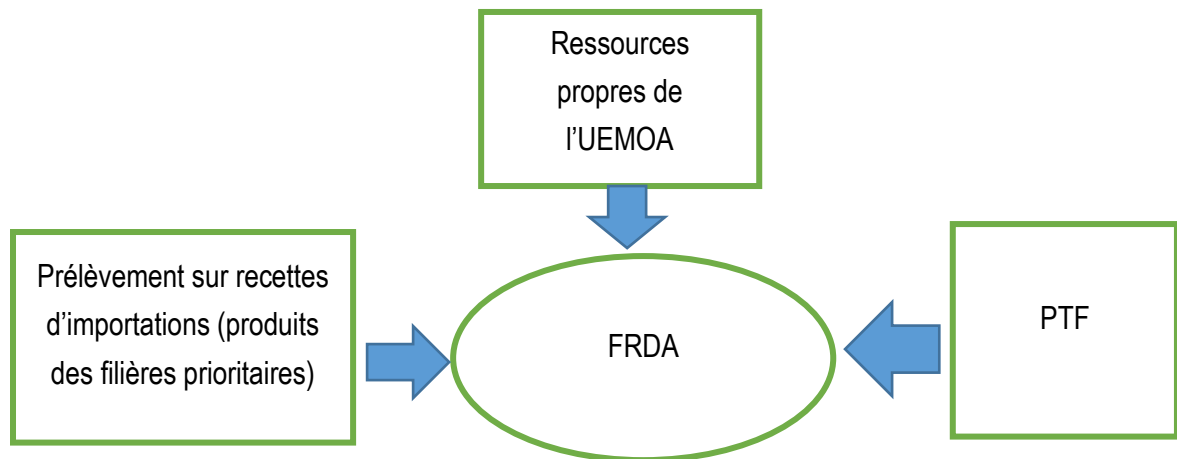
Source : Auteur, 2016

- ✓ Diversifier les ressources financières

La mobilisation des ressources est importante pour la durabilité des actions du FRDA. Les ressources propres ne sont pas à la hauteur des opérations prévues. Pour cela, il est impérieux de trouver d'autres sources pour l'abondement du Fonds. Deux sources sont possibles. D'une part, il peut s'agir d'un prélèvement spécial sur les recettes des importations (taxes douanières) des produits issus des filières prioritaires de la Politique Agricole de l'Union dans l'espace régionale. D'autre part, la mobilisation des ressources auprès des Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans le secteur est également souhaitable.

En outre, pour faciliter les réalisations en termes d'investissements structurants et de financement privé, il est préférable de créer une enveloppe spéciale du FRDA pour les urgences de sécurité alimentaire afin d'éviter le détournement des prévisions de la composante dédiée au système de crédit au profit du financement des urgences (crise, flambée de prix, etc.).

Figure 8: Diversification des ressources financières pour l'abondement du FRDA



Source : Auteur, 2016

- ✓ Améliorer la gouvernance du Fonds

Enfin, il semble impérieux d'améliorer le dispositif de gouvernance en impliquant les principaux acteurs du secteur agricole (organisations professionnelles agricoles) dans le Comité Consultatif Régional du Fonds. Ainsi, il est souhaitable d'associer aux prises de décision, les organisations professionnelles régionales déjà bénéficiaires des actions de renforcement de capacités promues par le Fonds. Aussi, faudra-t-il privilégier la recherche continue des synergies d'actions auprès de tous les acteurs intervenant dans le financement du secteur agricole dans l'espace régional. Par ailleurs, l'amélioration de la gouvernance nécessite la communication interne et externe et l'information de tous les acteurs sur les opportunités offertes par le FRDA.

Pour terminer ce dernier chapitre de notre mémoire, nous pouvons retenir que le FRDA a enregistré un certain nombre d'acquis cinq après son opérationnalisation. Cependant les insuffisances constatées freinent la performance du Fonds. La mise en œuvre des pistes de solutions proposées dans ce chapitre peut contribuer à l'amélioration des actions du Fonds pour la réalisation des objectifs de développement agricole dans l'espace UEMOA. Pour cela, un cadre de mise en œuvre de ces recommandations est proposé pour les activités du Fonds dans les prochaines années. (Voir cadre logique).

4.2.3. Cadre logique de mise en œuvre des recommandations : Projet d'appui au développement d'un financement privé adapté au Secteur Agricole dans l'espace UEMOA (5 ans)

Structure du projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<p>Objectif général</p> <p>Contribuer à l'accroissement de la productivité, des valeurs ajoutées et des revenus agricoles en vue de promouvoir la croissance économique régionale et la réduction de la pauvreté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux annuel de croissance agricole a atteint au moins 6% dans les Etats membres à l'horizon 2020 • L'indice de la pauvreté en milieu rural réduit d'au moins 20% en 2020 	<p>BCEAO BOAD Rapport Banque Mondiale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilité politique • Environnement macroéconomique favorable
<p>Objectifs spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Développer une offre de financement agricole adapté ☞ Renforcer les capacités des acteurs ☞ Améliorer la gouvernance et la mobilisation des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement des produits/services financiers dans le secteur agricole - Augmentation du nombre de programmes de renforcement de capacités financés - Amélioration du niveau de participation des différents acteurs - Augmentation de 50% des ressources par rapport à 2015 	<p>Rapport annuel de la BOAD Rapport de gestion du FRDA Rapport d'évaluation périodique</p>	
<p>Résultats attendus</p>			
<p>1. Un réseau d'acteurs est constitué pour le développement des systèmes de financement adaptés</p>	<p>- Le FRDA devient un cadre fédérateur de programmation, de suivi des programmes de financement agricole dans l'espace UEMOA</p>	<p>Rapport d'évaluation du FRDA Rapport d'évaluation indépendante</p>	<p>- Engagement des différents acteurs</p>

	- Deux institutions relais au niveau régional (Banque et Fonds de garantie) et des partenaires de terrain (institutions financières) sont sélectionnées et participent activement aux activités du Fonds		
2. Des outils financiers adaptés facilitent l'accès au financement des exploitations agricoles	- 1 manuel de gestion disponible pour toutes les opérations - Système de refinancement et de bonification d'intérêt disponible - 1 mécanisme de garantie financière fonctionnel - Amélioration de la part des crédits (moyen terme et long terme) accordés au secteur	Rapport de gestion de la BOAD Rapport de gestion du FRDA Rapport de gestion des partenaires de terrain	- Volonté des institutions financières pour la création de services financiers spécifiques au secteur agricole
3. Les compétences des différents acteurs impliqués dans les actions FRDA sont renforcées	- Un pool de prestataires de services de formation constitué et accrédité au niveau régional et dans chaque Etat Membre - Nombre et thématique de formations organisés - Nombre de bénéficiaires formés	- Rapport de gestion du FRDA - Rapport des prestataires - Rapport d'activités des OPR	- Organisation des acteurs
4. Des ressources innovantes sont mobilisées pour l'abondement du Fonds	- Le niveau des ressources a augmenté de près de 100% en 2020	- Rapport de gestion du FRDA	- Faisabilité avérée
5. La gouvernance globale du Fonds est améliorée	- les organisations professionnelles régionales participent à la gouvernance du Fonds	- Rapport d'évaluation	- Engagement au niveau politique
Activités	Moyens	Coûts (en millions de FCFA) ¹⁴	

¹⁴ Estimés à partir du Cadre financier pluriannuel 2016-2020 du FRDA

		<i>Ressources propres</i>	<i>Ressources externes</i>	<i>Total</i>	
1.1. Sélectionner les institutions relais et les partenaires de terrain					
1.2. Formaliser le cadre d'intervention	<i>Services financiers</i>	41 667	19 902	61 569	
2.1. Concevoir un manuel de procédure unique	<i>Renforcement de capacités</i>	5150	0	5150	
2.2. Mettre en place le fonds de refinancement et de bonifications	<i>Frais de gestion</i>	176	0	176	
2.3. Mettre en place les garanties financières	<i>Etudes complémentaires</i>	160	0	160	
2.3. Suivre les opérations	<i>Imprévus</i>	30	0	0	
3.1. Développer un réseau de prestataires de formations	<i>Total</i>	47 183	19 902	67 085	
3.2. Former les institutions financières sur la gestion du financement agricole					
3.3. Former les exploitants agricoles, les organisations paysannes et les opérateurs économiques sur la gestion des crédits et des exploitations agricoles					
4.1. Etudier la faisabilité des nouvelles pistes de mobilisation des ressources					
4.2. Identifier les partenaires financiers					
5.1. Impliquer les principaux acteurs dans l'architecture de gouvernance					
5.2. Informer et communiquer sur les actions du Fonds					

Conclusion

Ce mémoire apporte un plus à la question du financement agricole en Afrique de l'Ouest à travers une étude de cas précis. L'étude du Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) permet de ressortir les atouts et les insuffisances de ce dispositif. Cette analyse rétrospective du Fonds sur une période de cinq ans a permis de mesurer la progression de ses indicateurs vers l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés.

Les résultats obtenus au terme de cette recherche permettent d'affirmer les propositions de recherche formulées au départ. Aussi, ces résultats pourraient servir de guide pour les acteurs étatiques et non-étatiques dans un contexte marqué par l'émergence de nouveaux fonds nationaux et régionaux de développement agricole dans la sous-région.

En effet, il apparaît que la création d'un dispositif de financement dédié spécifiquement au secteur agricole dans l'espace UEMOA se justifie compte tenu de l'importance du secteur dans la réalisation de la sécurité alimentaire et du développement socioéconomique. Ainsi le FRDA a contribué à la hauteur de ses ressources à ajouter une plus-value au financement du secteur agricole régional. Ceci, à travers des grands programmes d'investissements régionaux et de renforcement de capacités des acteurs. De plus l'étude a révélé que la mobilisation de ressources diverses est un facteur déterminant pour l'opérationnalisation de toutes les actions du Fonds et la garantie de sa durabilité. Aussi, l'implication des principaux acteurs est un élément clé de gouvernance du Fonds.

Cependant, le diagnostic organisationnel et institutionnel et l'évaluation de la performance du Fonds révèlent quelques insuffisances. Il s'agit entre autres du manque d'activités pour le développement d'un système de crédit adapté, de l'absence de mobilisation de ressources financières externes et de la faible implication des bénéficiaires finaux dans la gouvernance.

Pour corriger le tir, des pistes de solutions sont proposées. Il s'agira d'abord de mettre en place un cadre multi-acteurs pour faciliter le développement du financement bancaire et l'adoption d'une procédure de gestion unique pour toutes les opérations. Ensuite, la diversification des ressources financières devra se faire à travers des ressources innovantes, notamment celles des partenaires financiers prêts à soutenir le secteur. Enfin, l'amélioration de la gouvernance du Fonds doit reposer sur l'implication des principaux acteurs aux prises de décision. Ainsi ces mesures permettront d'améliorer la performance du FRDA pour l'atteinte des objectifs de développement agricole dans l'espace UEMOA. D'où une tentative de réponse à notre question principale de recherche.

Toutefois, il est important de signaler que cette étude présente quelques limites. En effet, les entretiens auprès des bénéficiaires se sont limités aux organisations professionnelles régionales. Même si ces organisations régionales sont une émanation des plateformes nationales de producteurs agricoles, il n'empêche que certaines informations collectées prennent en compte partiellement le point de vue réel de tous les bénéficiaires.

Tout compte fait, ce travail constitue une sorte d'évaluation externe du Fonds Régional de Développement Agricole et servira de base de réflexion pour toute analyse plus approfondie pour la mise en œuvre des solutions préconisées en fonction de l'évolution du contexte régional.

Références bibliographiques

Ouvrages

1. Alexandre M. (2010) *La rigueur scientifique du dispositif méthodologique d'une étude de cas multiple*. Article scientifique. Université du Québec à Rimouski. Québec. 56 pages.
2. Benavant C. (2005), *Méthodologie de la recherche : « la méthode d'étude de cas »*. 12 pages.
3. Benkahla A. (2010) *Instruments de politique agricole : Quel choix en Afrique de l'Ouest ?* Ed IPAR, Dakar. 19 pages.
4. Wampfler B. et Baron C. (2001) *Microfinance, banques agricoles, banques commerciales : quels partenariats pour le financement de l'agriculture ?* Synthèse thématique. Ed. CIRAD. Paris, 15 pages.
5. Braun, China et al. (2012) *Financements innovants pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition*. Rapport d'experts internationaux. Ed. DGM, Paris. 60 pages.
6. Daviron B., Faivre-Dupaigre B., Ribier V., Rolland J-P., Voituriez T., Fallot A., Alpha A. « *Manuel d'élaboration des politiques agricoles. Construction d'argumentaires pour l'intervention publique en Afrique de l'Ouest et du Centre* », Ouvrage collectif réalisé par le CIRAD, l'IRAM, SOLAGRAL et le GRET, Editions du GRET Collection Agridoc, 2004. 160 pages.
7. Dieye N. (2008) *Les politiques agricoles en Afrique subsaharienne : une symphonie inachevée*. Bulletin Grain de sel Ed. Inter-réseaux. Paris. 51 pages.
8. Gagnon Y-C. (2012) *L'étude de cas comme méthode de recherche*. Ed. Presse de l'université du Québec. 2è Ed. Québec. 117 pages.
9. Levard L., Ouedraogo O., Bio Goura S. (2013) *Formations à l'élaboration de Politiques Agricoles : Le manuel pédagogique*, Paris. 87 pages.
10. Norton D. Roger (2005) *Politiques de développement agricole -Concepts et expériences*, Ed FAO, Rome. 636 pages.
11. Nouri M., Westercamp C. et Oertel A. (2015) *Crédits agricoles : que penser de la bonification des taux d'intérêt ?* Collection A savoir N°29. Ed. AFD, Paris. 171 pages.
12. Ribier V. (2008) *Politiques agricoles, de quoi parle-t-on? (Bulletin Grain de sel)* Ed. Inter-réseaux. Paris. 51 pages.

Autres publications (rapports officiels, agréments,...)

1. BCEAO, *Rapport de la Commission bancaire de l'UMOA 2014*, Ed. BCEAO, Abidjan. 165 pages.
2. CEDEAO (2005) *Décision A/DEC.11/01/05 portant adoption de la Politique Agricole de la CEDEAO*. Accra. 15 pages.
3. CEDEAO (2015) *L'agriculture et l'alimentation en Afrique de l'Ouest. Mutations, performances et politiques agricole*. Abuja (Nigéria). 138 pages.
4. FAO (2013) *Financement des chaînes de valeur agricoles – Outils et leçons*. Ed Rome. 199 pages.
5. FAO (2015) *Vue d'ensemble de l'insécurité alimentaire Afrique. Des perspectives plus favorables que jamais*. Ed. FAO Accra. 26 pages.
6. FAO et BAD (2015) *Croissance agricole en Afrique de l'Ouest - Facteurs déterminants de marche et de politique*. Rome. 427 pages.
7. FAO (2015) *Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Protection sociale et agriculture : Briser le cercle vicieux de la pauvreté rurale*, Ed Rome. 143 pages.
8. NEPAD (2002) *Programme détaillé pour le développement de l'Agriculture africaine*. Document de travail. Maputo. 128 pages.
9. Taondyandé, M., Yade, M., Nwafor, M. (2012). *Suivi des processus de développement de l'agriculture africaine et de ses performances : une analyse comparative*. Rapport annuel ReSAKSS-AO sur les tendances et les perspectives du secteur agricole en 2010. Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et Institut international d'agriculture tropicale (IITA). 88 pages.
10. UEMOA (2001) *Les grandes orientations de la Politique Agricole de l'Union*, Rapport principal. Ouagadougou. 152 pages.
11. UEMOA (2005) *Etude pour la mise en place d'un fonds régional de développement agricole (FRDA)*, Rapport d'étude. Ouagadougou. 120 pages.
12. UEMOA (2006) *Acte additionnel No 03/2006 instituant un Fonds Régional de Développement Agricole dénommé " FRDA"*. Bulletin Officiel de l'Union. Ouagadougou. 2 pages.
13. UEMOA (2006) *Règlement N°06/2006/CM/UEMOA fixant les modalités d'intervention, d'organisation et de fonctionnement du Fonds Régional de Développement Agricole*. Bulletin Officiel de l'Union. Ouagadougou. 8 pages.
14. UEMOA (2015) *Document-Cadre stratégique de programmation pluriannuelle (2016-2020) du FRDA*. Document de travail. Ouagadougou. 28 pages.

15. UEMOA (2015) *Programme Communautaire Décennal de Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans l'espace UEMOA*. Document technique de travail, Ouagadougou. 75 pages.
16. UNCDF (2014) *Appui au financement adapté de l'agriculture familiale*. Document de travail. Ouagadougou. 26 pages.

Annexes

Annexe 1 : Guide d'entretien pour les Organisations Professionnelles Régionales

1. Identification			
Dénomination :		Mission :	
Raison sociale :		Activités :	
Année de création :		Structuration :	
Couverture géographique:		Effectif :	
2. Actions en faveur du financement agricole (financement direct, renforcement de capacités, études, etc...)			
Année	Type d'action	Partenaires de l'action	Ressources mobilisées

3. Difficultés rencontrées :

Quelles difficultés rencontrez-vous dans la mise en œuvre de ces actions ?

4. Défis et perspectives

Quels sont vos défis et perspectives par rapport aux actions précitées

5. Connaissance du FRDA

Avez-vous une idée du FRDA ?

Oui

Non

Si oui, donnez quelques-uns des objectifs poursuivis par le Fonds ?

Connaissez- vous d'autres mécanismes régionaux ou supranationaux de financement ou de facilitation de l'accès au crédit pour le secteur agricole ?

Selon vous, un instrument spécifique de financement pour l'Agriculture se justifie-t- il ?

6. Financement des actions

Avez-vous déjà bénéficié d'un financement à travers le FRDA ? Oui Non

Si oui, nommez les actions et les résultats obtenus

N°	Type d'action	Montant	Résultats obtenus

7. Autres mécanismes de financement :

Quels sont les principaux partenaires qui financent vos actions et les EAF ?

-
-
-
-

Par quels moyens interviennent-ils ?

-
-
-
-
-

Quels sont les services/produits offerts?

-
-
-
-
-

Selon vous, ces produits sont-ils adaptés au besoin des EAF ?

-
-
-
-

8. Besoins actuels

Aujourd'hui, quels sont les besoins non couverts et les demandes des producteurs:

✓ Au niveau des OPA

-
-
-

✓ Au niveau des EAF

-

-

-

9. Propositions d'actions pour une intervention régionale :

Quelles sont vos propositions d'intervention au niveau régional (FRDA) pour un meilleur accès des EAF au crédit agricole:

Annexe 2: Guide d'entretien pour les institutions financières

1. Identification	
Dénomination :	Mission :
Raison sociale :	Activités :
Année de création :	Structuration :
Couverture géographique :	
2. Vos Interventions	
Quels sont vos secteurs d'intervention :	
Votre institution intervient-elle dans le financement de l'Agriculture ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Si oui, quelle est la part des crédits à l'Agriculture dans le portefeuille ?	
Quels sont les produits/services offerts ?	
-	
-	

-

-

-

Qui sont les bénéficiaires

-

-

-

-

-

-

-

Situation du financement du secteur agricole sur les cinq dernières années

Année	Montant total de crédit octroyé (CCT)	Montant total octroyé (CMT, CLT)	Nombre de bénéficiaires

Quelle est la nature des ressources affectées au secteur agricole ?

-

-

-

Si Oui, quel est l'effectif ?

Avez-vous un plan de formation du personnel en finance agricole Oui Non

Quelles sont les thématiques de formations développées/prévues :

-
-
-
-
-

5. Difficultés rencontrées

Quelles sont vos principales difficultés rencontrées en matière de crédit agricole :

-
-
-
-

6. Solutions envisagées et perspectives

Quelles sont les solutions envisagées face à ces difficultés ?

Quels sont vos besoins réels pour une meilleure adaptation de l'offre des services financiers au secteur agricole :

Financier :

-
-
-
-
-

Humain :

-
-
-

Matériel :

-
-
-

7. Propositions d'actions pour une intervention régionale :

Quelles sont vos propositions d'intervention au niveau régional (FRDA) pour un meilleur accès des EAF au crédit agricole:

Table de matières

Remerciements	i
Dédicace	ii
Résumé	iii
Abstract	iv
Sommaire	v
Liste des acronymes et abréviations utilisés	vi
Liste des illustrations	vii
Introduction	1
1. De la nécessité du financement spécifique agricole pour la sécurité alimentaire, le développement économique et social et la réduction de la pauvreté dans les pays de l’UEMOA	3
1.1. Importance de l’Agriculture en Afrique de l’Ouest	3
1.1.1 Situation du secteur agricole	3
1.1.2. Enjeux et défis de l’Agriculture Ouest Africaine.....	5
1.2. Problématique du financement agricole dans l’espace UEMOA	7
1.2.1. Au niveau macro	7
1.2.2. Au niveau micro : l’offre et la demande	8
1.3. Cadre de recherche	11
1.3.1. Questions de recherche	11
1.3.2. Propositions de recherche	11
1.3.3. Objectifs de la recherche	11
1.3.4. Intérêt de l’étude	12
2. Politiques agricoles et financement du secteur agricole.....	13
2.1. Agriculture et politique de développement agricole	13
2.1.1. Définition d’une politique agricole.....	13
2.1.2. La Politique Agricole de l’UEMOA (PAU)	15
2.1.3. Les autres politiques affectant le secteur agricole de l’espace UEMOA.....	15
2.2. Les sources et formes de financement du secteur agricole dans l’espace UEMOA.....	18
2.2.1. Les sources endogènes	18
2.2.2. Les sources exogènes	20
2.2.3. Les outils/formes de financement agricole	21

3.	Le Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) de l'UEMOA	24
3.1.	Démarche méthodologique de l'étude.....	24
3.1.1.	Méthode de recherche : l'étude de cas	24
3.1.2.	Technique de collecte des données.....	25
3.1.3.	La méthode d'analyse	26
3.1.4.	L'apport du stage	27
3.2.	Présentation du FRDA	27
3.2.1.	Objectifs et champs d'intervention	27
3.2.2.	Actions éligibles et bénéficiaires	28
3.1.3.	Principes et formes d'intervention	29
3.1.4.	Ressources du Fonds	29
3.1.5.	Gouvernance.....	30
4.	Analyse des mécanismes de financement du Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) de l'UEMOA	31
4.1.	Analyse diagnostique organisationnelle et institutionnelle du FRDA : le FRDA en tant qu'instrument financier de la PAU	31
4.1.1.	Analyse interne	31
4.1.2.	Analyse externe	32
4.1.3.	Résumé des résultats du diagnostic : Forces et Faiblesses / Opportunités et Menaces.	33
4.2.	Analyse de la performance technique du Fonds Régional de Développement Agricole	34
4.2.1.	Efficacité du FRDA.....	34
4.2.2.	Effizienz du FRDA.....	36
4.2.3.	Pertinence du FRDA dans un contexte en pleine mutation	37
4.3.	Discussion des résultats et pistes de solution pour l'amélioration des interventions du FRDA	38
4.3.1.	Insuffisances des opérations du FRDA	38
4.3.2.	Pistes de solutions pour améliorer la performance globale du FRDA	40
4.3.3.	Cadre logique de mise en œuvre des recommandations : Projet d'appui au développement d'un financement privé adapté au Secteur Agricole dans l'espace UEMOA (5 ans)	43
	Conclusion	46
	Références bibliographiques.....	48
	Annexes.....	51

Annexe 1 : Guide d'entretien pour les Organisations Professionnelles Régionales	51
Annexe 2: Guide d'entretien pour les institutions financières	56
Table de matières	61